

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, MICHELET Guy, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), LE GUERN François (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Élisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette).

Secrétaire de séance : Nathalie MOBUCHON

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA et JANSEN Sylvie DST
Mairie de Binic — Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 01 - Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2023
- 02 - Motion de soutien au Collectif 45 classes

FINANCES

- 03 - Approbation des comptes de gestion 2022
- 04 - Approbation des comptes administratifs 2022 et approbation des résultats
- 05 - Taux de fiscalité locale 2023
- 06 - Budgets primitifs 2023
- 07 - Imputations au compte 6232
- 08 - Modification du règlement des cabines de plage
- 09 - Convention avec AGORASTORE pour la vente de matériels aux enchères sur internet

PERSONNEL

- 10 - Tableau des effectifs
- 11 - Création d'emplois saisonniers pour l'année 2023
- 12 - Création d'un poste de chargé de mission « Animation de la transition écologique »
- 13 - Prolongement de la mission valorisation du patrimoine maritime
- 14 - Compte épargne temps

ENFANCE -JEUNESSE

- 15 - Adoption d'un règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

ACTION SOCIALE - SOLIDARITÉS

- 16 - Instauration d'un dispositif d'aides à l'installation et au maintien de médecins généralistes sur la commune de Binic- Étables-sur-Mer

ENVIRONNEMENT - URBANISME - MOBILITÉS

- 17 - Convention d'aménagement et d'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental Accès livraisons poids lourds Super U sur RD785
- 18 - Régularisation de deux parcelles chemin des Moulins
- 19 - Plan Local d'Urbanisme d'Étables-sur-Mer-Approbation de la modification simplifiée n° 1
- 20 - Régularisation du transformateur électrique rue du Caruhel
- 21 - Dénomination du chemin des Perrières

TRAVAUX- PATRIMOINE

- 22 - Travaux rue des Fontaines - Modification de l'estimation financières
- 23 - Marché de travaux de la salle des loisirs – Avenants n° 01 - Lots 01 et 02
- 24 - Travaux de la mairie principale - Révision du montant des pénalités lot n° 03 Gros-œuvre
- 25 - Avenant marché de travaux - Lot 03 Couverture -Vestiaire du stade de la Vigie
- 26 - Convention avec le SDE22 pour survol du réseau électrique quartier Saint-Roch et chemin des Noës
- 27 - Servitudes de passage d'une ligne électrique enterrée ENEDIS-Stade de la Vigie
- 28 - Servitude de passage d'un réseau électrique au 19 rue du Port-ès-Leu – ENEDIS
- 29 - Fonds de concours SBAA/Extension réseaux EU et AEP rue Duguesclin à Étables-sur-Mer (viabilisation de 2 lots)
- 30 - Remplacement d'équipements d'éclairage public par le SDE22

ÉCONOMIE-TOURISME

- 31 - Renouvellement d'un commercial avec la SARL L'ÎLE AUX PIRATES

INFORMATION DU MAIRE

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2022
- Agenda

Monsieur le Maire : Bonjour à toutes et à tous, on a le quorum, on va pouvoir démarrer cette séance de Conseil municipal, séance au cours de laquelle on va présenter les comptes administratifs, les comptes de gestion et le budget, donc une séance assez longue. On a prévu une pause-sandwich. On va essayer de passer le budget avant.

Juste une petite chose que je voulais rappeler avant d'ouvrir la séance. Lors du dernier Conseil municipal, il y a eu des échanges un petit peu vifs. Je voudrais donc rappeler qu'on doit avoir un débat apaisé, et surtout ne pas attaquer des personnes nommément. C'est valable pour tout le monde. C'est juste un rappel. Et concernant les prises de parole, je demanderai à toutes et à chacun de lever la main, et c'est moi qui distribue la parole. Une prise de parole ?

Monsieur Barbier Cueil : Moi, je ne me sens pas du tout visé par la chose, je ne sais pas si quelqu'un ici le pense, mais deuxième chose que je voudrais dire avant, je trouve que les conseils municipaux avec autant de points — 31 points alors qu'il y a l'étude du budget — c'est énorme. En particulier, je m'étonne que l'on continue à essayer de ne garder que six conseils municipaux par an, alors qu'au préalable, on était à dix, et ça permettait au moins que, pour ce gros conseil là, on ne finisse pas si tard. J'espère que c'est la dernière fois.

Monsieur le Maire : On va voir, on va essayer d'être synthétique, d'être efficace... Ceci étant dit, mon propos ne visait personne. C'est destiné à tout le monde.

Et sans plus attendre, je vais demander à Nathalie Mobuchon, qui est secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Nathalie Mobuchon : [Appel]

Monsieur le Maire : Très bien ! Donc nous allons pouvoir commencer ce Conseil. Je ne relirai pas l'ordre du jour, vous avez reçu les documents en amont.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

01 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2023

Monsieur le Maire : Le premier point consiste en l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2023. Je vous demande s'il y a des observations sur cette approbation ? Non. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Une abstention : Yannick Collin, qui était absent.

Je vous remercie.

02 - Motion de soutien au Collectif 45 classes

Monsieur le Maire : Le point n° 2, c'est une motion de soutien au Collectif dénommé « des 45 classes », et c'est Myriam Meunier qui va présenter cette motion.

Myriam Meunier : Bonsoir. Le Collectif 45 classes s'est constitué le 5 février dernier, pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes-d'Armor.

Considérant l'investissement des communes pour accompagner leurs écoles communales, la simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental, la dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique, due entre autres aux fermetures de classes et à l'absence de recrutement de remplaçants, les classes à doubles voire triples niveaux, directement liés aux fermetures de classes ou non-ouvertures, le manque de soutien à la filière bilingue français-breton par la non-crédation de postes supplémentaires, l'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures de classes ou leur non-ouverture ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en grande section, CP, CE1, la non-prise en compte des inscriptions des toutes-petites sections dans les effectifs comptabilisés par la direction académique pour décider des fermetures de classes, il est proposé au Conseil municipal, en soutien et par solidarité, d'apporter son soutien au Collectif 45 classes, de demander l'annulation des fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes-d'Armor, de dire que la présente délibération sera transmise au Directeur académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes-d'Armor.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des réactions par rapport à cette motion ?

Je vais la mettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

FINANCES

03 - Approbation des comptes de gestion 2022

Monsieur le Maire : Le point suivant, donc on attaque les finances, avec l'approbation des comptes de gestion : Nathalie ?

Nathalie Mobuchon : Nous allons commencer ce marathon budgétaire. Effectivement, le vote du budget est le Conseil municipal le plus long et le plus important de l'année, et c'est à moi qu'incombe la tâche de vous le présenter. Cela se déroulera en trois points : approbation des comptes de gestion, approbation des comptes administratifs, et vote des budgets primitifs pour 2023.

Avant de commencer, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des services, en particulièrement le service Finances et comptabilité, qui fait vraiment un gros travail de retraitement pour permettre à chacun d'avoir une bonne compréhension du budget, sans oublier bien sûr de remercier notre DGS, qui dirige le service.

La préparation du budget, c'est un long travail d'équipe, qui débute dès le mois d'octobre, où les services font remonter leurs besoins, ce qui nous a permis de présenter le DOB lors du dernier Conseil, le 8 février. Viennent ensuite les temps des arbitrages en groupes de travail, les commissions Finances qui ont eu lieu et qui ont suivi, les 10 et 17 mars, qui ont été élargies à tous les membres du Conseil municipal. Ce sont des commissions qui ont pris assez de temps, où on a épluché le budget ligne par ligne. Les deux réunions ont duré trois heures chacune. Cela a permis d'échanger sur les comptes administratifs et sur le budget primitif. Des précisions ont été demandées lors de ces commissions, et les documents demandés ont été fournis, pour répondre à ces questionnements.

Les comptes de gestion, c'est quoi ? En fait, ce sont les comptes qui sont tenus par le Trésor public. Ils doivent être conformes au résultat des comptes administratifs. Pour cela, le comptable public reprend les budgets prévisionnels ainsi que toutes les décisions modificatives qu'il a pu y avoir au cours de l'année, tous les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses... Le comptable public épluche vraiment tous nos comptes. On va vous en présenter une synthèse.

La synthèse des comptes de gestion, tous budgets confondus, du budget principal avec les budgets annexes que sont le camping, le cinéma et l'espace France Services, fait apparaître un total de dépenses de 11 967 866,75 €, un total de recettes de 16 058 358,95 €. Ce qui nous donne un résultat cumulé au 31 décembre 2022 de 4 090 492,20 €, ce qui fait apparaître une baisse totale des dépenses de 8 %, qui est due à la sortie du budget du port de plaisance. Dans le tableau qui vous est présenté là, vous avez la ligne en fonctionnement et en investissement, dépenses et recettes, et on voit bien le résultat tous budgets, donc le total des dépenses, le total des recettes. Et tous budgets confondus, donc, nous arrivons à 4,09 M€.

Ces comptes de gestion, pour 97 %, représentent les budgets sur le budget principal, et 70 % sont des dépenses de fonctionnement.

Pour le budget principal, les dépenses sont de 7 997 M€ en fonctionnement, et de 3 632 M€ en investissement, les recettes de 10 209 M€ en fonctionnement et de 5 197 M€ en investissement, ce qui représente un résultat de 3 776 732,79 €.

Pour le camping, des dépenses de fonctionnement de 197 000 €, des dépenses d'investissement de 5 000 €, des recettes de fonctionnement de 305 000 €, et des recettes d'investissement de 147 000 €, ce qui représente un total de 253 675,20 €.

Pour le cinéma, nous avons en dépenses de fonctionnement, 62 000 €, 4 000 € de dépenses d'investissement. En recettes, 82 000 €, pour le fonctionnement, et 8 000 € pour l'investissement. Ce qui fait un total de 23 534,90 €.

Pour l'Espace France Services, 68 000 € de dépenses de fonctionnement, 7 000 € de dépenses d'investissement, 99 000 € de recettes de fonctionnement, et 12 000 € de recettes d'investissement. Ce qui nous fait un total de 36 549,31 €.

Vu la synthèse des résultats du compte de gestion présenté dans le rapport de présentation des budgets annexés à la présente délibération, il vous est demandé d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget principal, produit par le comptable public, qui est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes pour l'ensemble des valeurs. Je n'ai visé que le budget principal, mais je propose que l'on vote en fait en totalité les budgets (budget principal, budget camping, budget cinéma et budget France Services), et que l'on fasse un vote global, si vous en êtes d'accord.

Monsieur le Maire : Je tenais aussi à excuser le comptable public, qui ne pouvait pas être avec nous ce soir.

Est-ce qu'on peut passer au vote des comptes de gestion ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

04 - Approbation des comptes administratifs 2022 et approbation des résultats

Monsieur le Maire : On va passer à la présentation des comptes administratifs.

Nathalie Mobuchon : C'est une présentation plus succincte que ce qui a été vu en commission, mais c'est la même présentation que celle qui avait été faite l'année dernière.

En recettes de fonctionnement, nous avons un montant global de 10 209 M€, donc des recettes qui sont en augmentation de 10 %.

Pour ce qui concerne les impôts et les taxes, le chapitre évolue de 6 %, en raison notamment du transfert de charges provenant de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour financer l'Office de tourisme, 201 000 €. Sans cette réévaluation, le chapitre progresse de 2 %. Les produits de fiscalité locale augmentent de 5 %, et les droits de mutation baissent de 17 %.

Le chapitre 74, dotations et participations, progresse lui de 3 %, en raison de subventions perçues sur des postes créés, des missions que l'on a mises en place : manager de commerce, participation citoyenne. Les dotations de l'État, quant à elles, sont stables.

Pour les produits de services, nous arrivons à 496 000 €, donc une augmentation de 26 %. Ce chapitre progresse en raison justement de facturations des charges aux budgets annexes. On avait commencé déjà l'année dernière à le prendre en compte, et là, ça continue : salaires et prestations, ainsi que des droits de terrasse qui ont été cette année facturés à 100 %.

Sur le chapitre 13, atténuation de charges, on voit qu'il y a une nette augmentation par rapport à l'année dernière, où l'on était à 81 000 € : cette année, nous sommes à 167 000 €. Cela augmente en raison du remboursement par la SPL Eskale d'Armor, des charges CNRACL des agents du port, qui sont des agents de la commune qui sont détachés au port, pour 27 000 €. Il y a aussi une augmentation des remboursements de l'assurance de 58 000 €. Ce qu'on peut préciser pour expliquer cette augmentation, c'est qu'en 2021, il y a eu beaucoup d'arrêts liés au COVID, de courte durée, qui ont pesé, qui expliquent les 81 000 € qui étaient faibles l'année dernière, puisqu'il n'y a pas eu beaucoup de remboursement par l'assurance statutaire, puisque les arrêts de travail étaient de courte durée. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais au mois de mars de l'année dernière, lors du Conseil où l'on présentait le budget, on avait encore tous nos masques. Donc on était encore dans une période compliquée. En 2022, nous avons deux agents qui ont été reclassés en maladie professionnelle. La régularisation a eu lieu en 2021. Et puis, il y a peut-être effectivement un décalage dans les remboursements. Cette ligne est importante. Quand on fait la moyenne de 2017 à 2020, nous arrivons à une somme de 158 000 € en moyenne par an, et on verra tout à l'heure que, dans le budget prévisionnel, on revient à une somme plus basse et plus en adéquation avec les années passées (parce que nous avons prévu 120 000 €).

Les travaux en régie : nous avons cette année 79 000 €, donc plus de vigilance sur la prise en compte des travaux effectués par nos agents dans les divers services, ce qui nous fait un total pour les produits de gestion en augmentation de 8 %.

Pour le chapitre 77, produits spécifiques, nous avons constaté 258 000 €, ce qui nous fait des recettes réelles de 9 491 €.

Les opérations d'ordres de transfert (ça, c'est une opération comptable entre sections) pour 245 000 €.

Et un résultat reporté de fonctionnement de 472 000€.

Est-ce qu'il y a des questions sur les recettes de fonctionnement, avant que l'on passe aux dépenses ?

On va pouvoir passer aux dépenses. Les dépenses de fonctionnement sont un budget total de 7 997 000 €, donc une augmentation de 10 %.

Le chapitre Charges à caractère général (chapitre 11) augmente de 16 %, principalement en raison du transfert de comptes provenant du chapitre 12 (charges de personnel). C'est là où auparavant étaient enregistrées les dépenses pour les surveillances des plages et surveillances périscolaires, et elles ont basculé dans le chapitre Charges à caractère général, puisque ce sont des prestations de services, et pas des dépenses de nos personnels. Sans ces mouvements, l'augmentation est limitée à 2,6 %.

Le chapitre Charges de personnel et frais assimilés est à 4 070 M€.

Les Autres charges de gestion courante, nous sommes à 1,6 M€. Ce chapitre 65 progresse, du fait de la subvention à l'Office de tourisme qui apparaît dans ce chapitre-là, donc 201 000 € versés par la commune à la place de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Sans ce transfert, le chapitre est en baisse de 8,2 %.

Les charges financières sont en baisse. Nous sommes à 38 000 €, donc 10 % de moins que l'année dernière. Elles baissent parce que nous n'avons pas eu d'emprunts nouveaux cette année.

Les Charges spécifiques, nous sommes à 38 000 €.

Dotations aux provisions, nous avons mis une ligne de 10 000 €.

Et opérations d'ordre de transfert de différentes sections, 790 000 €.

Est-ce qu'il y a des questions sur les dépenses ? J'ai des précisions à donner après sur les charges de personnel.

Guillaume Barbier-Cueil : C'était justement sur les charges de personnel. Vous annoncez qu'il y a eu une bascule. Au chapitre précédent, vous avez dit que c'était seulement 2 % et pas 16, donc ça veut dire qu'il y a 200 000 € qui ont basculé, et du coup on arrive à 4 200 000 €, ce qui fait plutôt une augmentation des charges de personnel d'une dizaine de pour cent.

Nathalie Mobuchon : Non, vous êtes sur la ligne Charges à caractère général.

Guillaume Barbier-Cueil : C'est bien celle-là où vous avez dit que vous avez basculé des choses qui venaient des charges de personnel, donc je l'évalue grosso modo à 200 000 €, donc 4 200 000 € par rapport à 3 800 000 €, ça fait 10 % à peu près.

Nathalie Mobuchon : 8 %.

Monsieur le Maire : On va avoir le détail dans une diapositive spécifique, justement pour expliquer ces transferts, pour comparer des choses comparables.

Nathalie Mobuchon : C'est la diapositive suivante qui, effectivement, explique plus précisément ce chapitre Charges de personnel, qui est un chapitre important. Elles ont effectivement augmenté en 2022, de 5,17 % par rapport à 2021. Cette évolution tient compte de décisions que nous avons prises, mais aussi de contraintes pour

partie. Pour autant, nos dépenses de personnel représentent 56 % de nos dépenses, donc nous sommes en dessous de la moyenne nationale qui est à 58. Les décisions que nous avons prises et qui font évoluer ce chapitre, c'est un poste de chargé de mission Manager de commerce. En parallèle, nous avons une recette, puisque ce poste est subventionné par la Banque des territoires. La charge est de quatre mois, puisque l'agent est arrivé en septembre, ce qui représente 11 000 €, et donc 5 500 € de reste à charge pour la commune. Nous avons aussi voté la prolongation de six mois du chargé de mission Valorisation du patrimoine. Là aussi, la mission est subventionnée. Ce qui nous fait 15 000 € et 3 000 € de reste à charge. Et un poste de chargé de mission Participation citoyenne, subventionné aussi par l'État, 35 000 €, donc il nous reste 20 000 € de reste à charge. Et nous avons cette année créé le poste de responsable Enfance-Jeunesse, qui est arrivé au mois de juin, donc pour six mois, cela représente un coût de 17 500 €, donc un coût net pour la commune de 46 000 €.

Par contre, ce chapitre est contraint par les évolutions réglementaires imposées et comptables : l'intégration des charges CNRACL des agents du port (je vous en ai parlé), 27 000 €. Là encore, on a une recette en face, puisque cette dépense est remboursée par la SPL. La revalorisation du point d'indice et la réforme de la catégorie C qui nous coûtent 102 000 €. L'augmentation du coût de l'assurance statutaire, 22 000 €. L'intégration des salaires France Services sur une année complète, avant refacturation intégrale au budget annexe, 33 000 €, reste à charge zéro. Le glissement vieillesse technicité, 16 000 € estimés. Les cotisations diverses, 2 000 €. Et il convient aussi d'ajouter, pour comparer justement, des dépenses dorénavant imputées au compte 611, qui étaient de 70 000 € pour les maîtres-nageurs et de 48 000 € pour Cap à Cité en 2021. Et l'augmentation des remboursements d'assurance statutaire de 47 000 €.

Est-ce que cela répond à votre questionnement ?

Monsieur le Maire : Je voulais juste préciser que, lors de la présentation du DOB au mois de février, en réintégrant donc les coûts de prestations MNS et prestations Cap à Cité, pour les montants que vient de donner Nathalie, on était à une évolution nette de la masse salariale de +63 000 €, soit une évolution de 1,63 en pourcentage. C'est dans les documents du DOB qu'il y avait eu cette étude, en fait, mais c'est vrai que c'est important de le préciser, puisqu'il y a un transfert au chapitre 11.

Yannick Collin : Je n'ai pas tout à fait la même analyse. Pour moi, on a 4 070 000 € au compte administratif, au chapitre 012. Si je rajoute les 99 000 € des MNS (en 2022) et je prends Cap à Cité avec 115 000 €, j'arrive à 4 285 000 €, ce qui fait une augmentation de 11 % des charges de personnel cette année.

Monsieur le Maire : Oui, mais parce que tu reprends le montant 2022.

Yannick Collin : Je prends le compte administratif, ce qu'il y a au chapitre 012, 4 070 000 €, desquels on a retiré Cap à Cité et les MNS. Je les rajoute, ça fait 4 285 M€. Et l'année dernière, on avait un compte administratif à 3 870 M€, ce qui fait +11 % de charges de personnel.

Monsieur le Maire : Oui, mais il y a deux années de Cap à Cité dans les chiffres que tu viens de citer, en fait. Si on reprend uniquement les chiffres 2022, on est à 99 000 € pour les MNS en 2022 et, en prestations Cap à Cité, on est à 48 000 € en 2021 et en 2022, on est à 115 000 € parce qu'il y avait un rattrapage de Cap à Cité.

Yannick Collin : L'augmentation des frais de personnel est de plus de 10 % en 2022.

Monsieur le Maire : Oui, mais ce n'est pas des frais de personnel sur les prestations de Cap à Cité et sur le 114 en 2022, il y avait des rattrapages des facturations qui n'avaient pas été établies, qui étaient rattachées sur 2021.

Nathalie Mobuchon : On l'avait précisé, ça, qu'effectivement, la dépense existerait toujours, des surveillances de baignade et de Cap à Cité, sauf qu'elle n'avait effectivement pas sa place en Charges de personnel, mais bien sa place dans le chapitre Charges à caractère général et prestations de services, puisque ce ne sont pas nos personnels. Et il n'y a rien de caché.

Yannick Collin : Je ne dis pas qu'il y a quelque chose de caché, je dis simplement qu'il faut accepter que les frais de personnel aient augmenté de 10 % en 2022. Vous me dites « les MNS et les Cap à Cité », mais dans

ce cas-là, on les retire du compte administratif 2021, et on arrivera au même chiffre. L'augmentation est de 10 %.

Bernadette Machet : Je suis d'accord avec Yannick. S'il n'y avait pas eu ce rattachement obligatoire par le comptable public du chapitre 012 au chapitre 011, on aurait bien eu à intégrer dans les dépenses de personnel la somme de 215 000 € qui représente les MNS et Cap à Cité, donc il n'y a pas à chercher à essayer de remettre en 2021... Non. En 2022, s'il n'y avait pas eu ce basculement du 012 au 011, on aurait eu 215 000 € en frais de personnel en plus. C'est bien notre Enfance-Jeunesse qu'on a derrière aussi. Donc on ne va pas chipoter pour 10 %. Il y aurait eu cette augmentation. Sauf que là, étant donné qu'on le bascule au chapitre 011 qui augmente, voilà. C'est vrai que, quand on ne peut pas comparer des assiettes identiques, c'est toujours très difficile.

Moi, je remarque une chose, c'est que j'ai l'impression que c'est une présentation qui vous est très favorable ça, je le conçois : quand on commence à faire des compensations entre les charges et les subventions que l'on a pu avoir pour certaines personnes qui ont été intégrées dans le personnel administratif, là aussi, votre présentation est un peu faussée, parce qu'il y a des subventions, c'est vrai, pour de nouvelles personnes qui sont arrivées, mais il reste quand même... Ces subventions, en général, on ne présente pas comme ça : on présente le coût, et les subventions, ce sont des recettes. Point. Donc bien sûr, on a eu des subventions pour ces personnes que vous avez embauchées, mais moi ce que je voudrais savoir, c'est exactement, à la fin du mois, quelle est la dépense réelle pour la commune. En comptabilité publique, il y a un principe, on ne compense pas les opérations. Là, vous faites de la compensation un peu partout, pour une présentation, c'est vrai, plus agréable pour vous. Je le reconnais. On le voit bien, mais ce n'est pas ça, la compta, je suis désolée.

Monsieur le Maire : Vous parliez à l'instant de ce qui est important : c'est ce qu'on verse en personnel à la fin du mois, donc ça me paraît être un souci de transparence de dire que, d'un côté, on verse des rémunérations pour les contrats de projets, et qu'en face, on a une subvention. Donc c'est bien dans le souci d'avoir quel est le reste à charge au final pour la municipalité, sur le poste Personnel.

Bernadette Machet : Je suis d'accord avec vous, mais si vous voulez, là, le chemin est rapide et on n'a pas cette dépense complète et cette subvention à côté. C'est votre présentation qui est un peu perturbante. Pas pour moi, parce que je comprends bien l'histoire, mais c'est tout.

Monsieur le Maire : Enfin, on ne cherche pas à noyer le poisson, je vous assure.

Bernadette Machet : Je le sais bien, vous avez toujours répondu à mes questions, je le sais.

Guillaume Barbier-Cueil : Donc ça confirme ce que je disais tout à l'heure grosso modo : on est à un petit peu plus de 10 %. On ne conteste pas le fait que bien sûr, c'est contrebalancé. C'est juste que l'affirmation « 5,6 % » qui apparaît n'est pas réelle : c'est 10 %.

Monsieur le Maire : On verra sur les comptes administratifs 2023 pour le bilan des résultats, mais je rappelle à ce niveau-là que l'on est sur des charges de personnels qui sont quand même maîtrisées. Et on le verra tout à l'heure, par rapport aux communes de notre strate, on est à un pourcentage inférieur à la moyenne.

On peut poursuivre ?

Yannick Collin : Juste, quand même, concernant le pourcentage, moi, je préférerais avoir une somme par habitant, parce qu'un pourcentage, en fait, si on a beaucoup de dépenses à côté, le pourcentage sera plus faible.

Monsieur le Maire : On est obligé de présenter cette manière. Après, il y aura effectivement les ratios par rapport aux dépenses totales de fonctionnement. Gilbert, tu voulais rajouter quelque chose ?

Gilbert Bertrand : Juste pour rappeler qu'on a eu aussi la reprise de la partie MNS qui était, au préalable, réalisée par le SDIS, donc ça, ça a occasionné des salaires chargés, donc on a une grosse augmentation là-dessus. On est passé de 30 000 € à 70 000 €, puis à 100 000 € maintenant. Ça fait partie des contraintes comme

les contraintes qui ont été rappelées tout à l'heure sur l'évolution réglementaire. Donc la somme n'est pas loin de 250 000 € si on prend vraiment les choses qui sont contraintes pour nous.

Monsieur le Maire : On peut poursuivre ?

Nathalie Mobuchon : Côté recettes maintenant, pour les recettes d'investissement sur le budget principal, nous sommes à un total de 5,2 M€ (5 197 000 € exactement). Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves est en baisse de 9 %. Ce chapitre comporte, pour une grosse partie, le reversement du FCTVA de 447 000 €, ce qui représente 14,4 % des dépenses d'équipement réalisées.

Emprunts et dettes assimilées, 6 000 € pour le chapitre 16. Je vous l'avais dit tout à l'heure, c'est un remboursement des badges pour le port, un remboursement de caution, ce n'est pas un emprunt supplémentaire.

Le chapitre 13, subventions d'investissement reçues, 258 000 €. On n'inscrit pas les subventions que nous attendons encore. Là, ça comprend notamment des subventions pour le vestiaire de foot de la Vigie, État comme Département, il faut attendre la fin des travaux pour percevoir le solde : 127 000 €, une subvention de l'État aussi pour la fin des travaux sur le vannage de l'Ic à hauteur de 50 000 € et le solde des travaux du Département pour le dragage du port à hauteur de 29 000 €, notamment.

Les opérations pour compte de tiers, nous sommes à 39 000 €.

Immobilisations financières, 100 000 €. C'est une recette en fait, c'est l'avance que la commune avait faite au CCAS l'année dernière, et le CCAS a bien remboursé cette avance pour 100 000 €, ce qui nous fait un total de recettes réelles de 2 624 000 €.

Un résultat reporté d'investissement de 1 783 000 €.

Et des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 790 000 €.

Nous sommes en attente encore de retours de subventions. Il y a 722 000 € qui restent engagés.

Est-ce que vous avez des questions sur la partie recettes d'investissement ?

Monsieur le Maire : Très bien. On va passer aux dépenses d'investissement.

Nathalie Mobuchon : Dans les dépenses, nous sommes à 3 632 000 €, donc un chapitre en hausse de 4 %. 3 023 000 € de dépenses d'équipement. À noter qu'en 2022, il y a eu 44 % de réalisation, donc c'est un chiffre à améliorer, mais qui est en progression par rapport à l'année dernière. Nous étions à 40 % en 2021, 44 % en 2022, donc nous espérons faire plus en 2023.

Emprunts et dettes assimilées, 286 000 €. Ce qui nous fait un total de dépenses réelles de 3 309 000 €.

Les travaux en régie, ce sont les 79 000 € que nous avons vus tout à l'heure.

Opérations d'ordre de transfert entre sections, 245 000 €.

Et donc à noter quand même une baisse de 12 % des remboursements de la dette, en raison du profil d'extinction et de l'absence de nouveau prêt.

Ce qui est à noter, c'est qu'il y a quand même plus du tiers des dépenses d'équipement qui a été réalisé directement en faveur de la transition écologique. On vous a fait un listing de toutes les dépenses d'investissement réalisées et engagées. Pour ne citer que celles en faveur de la transition écologique, 160 000 € pour les mobilités douces. Des restes à réaliser sur le GR 34, en espaces verts aussi. 93 000 € pour la rénovation de l'éclairage public, 26 000 € pour les réseaux humides, 12 000 € pour la rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs (c'était pour la partie études), 18 000 € pour un robot de tonte, 195 000 € pour le vannage de l'Ic, 147 000 € pour la gestion des déchets, 61 000 € pour l'aménagement du sentier littoral et des chemins,

51 000 € pour le port de plaisance, pour la continuité écologique, 15 000 € pour un diagnostic thermique des bâtiments.

Est-ce qu'il y a des questions pour ce côté dépenses, avant de passer à la diapositive suivante ?

Bernadette Machet : Merci. Moi, je suis étonnée par votre présentation. On pourrait aussi comparer par rapport à ce qui avait été annoncé. Moi, je l'ai travaillé uniquement en retirant les opérations financières. Donc on avait un budget d'investissement pur présenté de 6 900 000 €, on a réalisé 3 023 000 €, soit 40 % de réalisé. Dans ces 3 M€ d'investissements réalisés aujourd'hui, on a 1 142 000 € qui sont affectés à l'aménagement urbain. C'est tout : c'est un tiers de notre budget, ça peut être conséquent.

Moi, j'aurais aimé simplement savoir, dans ce chapitre-là, sur les mobilités douces pour 160 000 €, est-ce que vous pourriez me donner la liste des mobilités douces, des chemins, qui ont été réalisés à hauteur de 160 000 € pour cette année ?

Hélène Lutz : Il n'y a pas que les chemins, il n'y a pas que les voies douces voiries, il y a aussi les appuis vélos. On a installé 70 appuis vélos urbains dans la commune. Il y a aussi les abris vélos couverts : un au Korrikan et un en bas à Cap Découverte. Il y a aussi deux stations de réparation pour vélos qui sont en cours d'installation et qui rentrent dans le budget. Donc en fait, dans « mobilités », on met beaucoup de choses. On travaille (vous le savez) avec un groupe de cyclistes, par rapport à leurs demandes. Notamment les deux stations de réparation de vélos faisaient partie de leurs demandes très spécifiques, et on les installe donc à côté, logiquement, des abris vélos. En tout cas, à Binic, c'est ce qui est fait.

Bernadette Machet : Merci de la précision, mais pour moi, je pensais que c'étaient des chemins voies douces : justement, elles sont où ? Excusez-moi, mais...

Hélène Lutz : La liste est longue.

Bernadette Machet : Ça aurait pu être présenté. Ce sont des choses qu'on doit présenter, comme par exemple la CLECT aussi. Vous nous avez présenté une CLECT d'un certain montant, avec simplement (excusez-moi, je reviens un petit peu en arrière) les mensualisations qui sont versées tous les mois. Ce n'est pas ça qu'on demande, c'est quels sont justement les transferts de compétences et comment sont payés ces transferts de compétence par l'Agglo. Là, ça manque sur votre compte administratif, et ce sont des pièces qui sont à annexer au compte administratif. Moi, je cherche, j'ai cherché, je n'ai pas trouvé. Si c'est possible de les avoir, ce serait très bien. Maintenant, je suis sur les chemins, excusez-moi...

Hélène Lutz : C'est du hors sujet pour moi. Là, je suis dans les mobilités, donc dans les chemins : dans le dernier magazine, on a fait le dessin des chemins de mobilité douce. Par exemple, Super U ayant fait un travail le long de son parking, nous, on a continué pour aller à la Ville-Gautier. Au contraire, on a continué l'impasse des Fontaines Gicquel pour pouvoir rejoindre la piscine par l'arrière. Voilà, c'est ça, les cheminements doux. Après, dans l'année qui va venir, en gros travail des cheminements doux, il y aura la jonction Plourhan/Étables-sur-Mer. On est dans le schéma cyclable de l'agglo. Et il y avait autre chose que je voulais dire : la rue des Fontaines.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il y a aussi dans les cheminements doux, la réfection de la Banche, et la voie piétonne de fond de bassin, qui a été refaite en 2022.

Guillaume Barbier-Cueil : Oui, mais là, quand on parle de réparation vélo, ce n'est pas dans le compte administratif, c'est prévu au budget, j'imagine, puisque ce n'est pas réalisé.

Hélène Lutz : C'est en cours.

Guillaume Barbier-Cueil : Donc c'est au compte administratif, c'est dans les 160 000 € ?

Monsieur le Maire : Il y a des abris vélos qui ont été posés.

Guillaume Barbier-Cueil : Les abris vélos, mais pas les stations.

Monsieur le Maire : Les stations effectivement sont encore à venir. Les abris sont posés, et la station de réparation va venir là.

Guillaume Barbier-Cueil : Je voudrais juste revenir... Si c'est possible qu'on ait de nouveau les diapositives où vous évaluez ce qui concerne la transition écologique. Là aussi, un peu comme les salaires tout à l'heure, je trouve que vraiment c'est une façon de présenter les choses qui certes... Affirmer qu'il y a 1 M€ en faveur de la transition écologique, je voudrais juste rappeler ce que c'est que la transition écologique. Pour moi la transition écologique, c'est bien tout ce qu'on ne faisait pas dans le passé et qu'il est absolument urgentissime de mettre en œuvre. C'est ça, la transition écologique. Alors les 160 000 € de mobilités douces, c'est pour ça qu'on voulait avoir le détail, parce qu'à un moment, c'est vraiment de la mobilité douce nouvelle, ce n'est pas de l'entretien de mobilités douces existantes qu'il faut compter, si on parle de transition, c'est bien les mobilités douces qu'on n'aurait pas faites si on n'était pas en transition. Rénovation de l'éclairage public, 90 000 € : là aussi, je trouve que ce n'est pas de très bonne foi, parce qu'à mon avis, 90 000 €, c'est ce que l'on dépense tous les ans. Donc en termes de transition écologique, quel est l'effort supplémentaire qui a été fait sur ce chapitre-là ? Je ne suis pas sûr qu'il soit important. Maintenant, peut-être... Réseau humide : là aussi, j'imagine qu'on est sur de la rénovation de réseau, à savoir éviter des fuites, je ne sais pas exactement, Gilbert nous le dira sans doute, mais à mon avis, là encore, ce n'est pas quelque chose qu'on fait, parce qu'on est en transition écologique, c'est juste de l'entretien. Rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs, dont acte. Ça, c'est aujourd'hui. Je ne l'ai pas étudié en détail (c'est plutôt en commission Travaux que ça s'est fait), mais j'imagine que là, il y a un effort très particulier qui a été fait, dont acte. Je veux bien qu'on passe à la diapositive suivante, si vous voulez. Robot de tonte : OK, je veux bien qu'on estime qu'il y a une différence entre une tonte qui est effective... Il doit y en avoir un tout petit peu. Vannage de l'Ic, je ne suis pas sûr que ce soit de la transition écologique. Le vannage de l'Ic, c'est bien un problème d'hydrologie, mais on n'est pas dans l'engagement de la commune dans une transition écologique. Je veux bien continuer, mais vous allez encore dire que j'assène des vérités...

Monsieur le Maire : Je vais effectivement vous arrêter, parce qu'on ne va pas reprendre tout ça. Je voulais juste reprendre sur le vannage de l'Ic. Il s'agit aussi de travaux pour la continuité écologique qui ont été imposés par la DREAL, et à juste titre. Donc on est bien dans le sujet. Après, je vous remercie de la définition, mais la transition écologique, on connaissait la définition, mais je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que ce sont des actions nouvelles. C'est aussi sur des chapitres qui existaient auparavant : les voies douces, on ne les a pas inventées, mais c'est une accélération et un budget plus conséquent consacré annuellement à ces dépenses. Donc je pense qu'on n'a pas cherché à verdir des choses. On a vraiment essayé d'être au plus juste et de montrer que l'engagement prend une marche. Ce n'est certainement pas suffisant, mais c'est en progression et ce sera en progression.

Guillaume Barbier-Cueil : Ce que je conteste, c'est l'interprétation, c'est tout. Je conteste le fait que tout ce que vous avez indiqué peut-être étiqueté « transition écologique ».

Monsieur le Maire : Voilà. Donc on va pouvoir continuer sur les comptes administratifs et puis les soldes intermédiaires de gestion ?

Nathalie Mobuchon : La diapositive suivante présente une rétrospective du budget principal. On le voit, un fort autofinancement qui reste stable. La situation financière est saine, 1 808 000 € d'autofinancement, ce qui nous permet d'investir. Total des dépenses d'équipement : 3 102 000 €. C'est une somme qui est équivalente à l'année de la réalisation de la nouvelle mairie en 2020. Ce qui fait que nous réduisons certes un peu notre fonds de roulement, qui est réduit de 5 %, parce qu'il n'y a pas d'emprunt en fait, mais une situation financière qui reste saine.

La ligne la plus importante, la CAF nette (la capacité d'autofinancement), de 1 808 000 €, est stable à 1 %.

Et puis un en-cours de dette en fin d'exercice qui est en baisse de 15 %, puisqu'il n'y a pas de nouveaux emprunts, avec une capacité de désendettement inférieure à huit ans : 0,77 année.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'on a une capacité d'autofinancement qui est stable et qui est très élevée, ce qui va nous permettre de continuer à investir. Le niveau d'investissement sur 2022 était lui aussi très élevé. Je rappelle justement (on parlait tout à l'heure de pourcentages, Yannick, par rapport à la population) que notre niveau d'investissement est bien au-delà de la moyenne de la strate, puisqu'on est à 32,38 % de dépenses d'équipement par rapport aux recettes de fonctionnement, pour une moyenne à 26,34 %.

Nathalie Mobuchon : Ça, ce sont des précisions que nous avons données lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire, qu'il est intéressant de rappeler.

Bernadette Machet : La CAF, on le voit, est à 1,8 M€, donc à peu près similaire aux années précédentes, c'est bien. Il faut quand même remettre un peu le contexte : 1,8 M€, vous n'avez pas aujourd'hui l'impact des augmentations de gaz et d'électricité, c'est quand même un avantage non négligeable. Donc on aurait pu penser que les dépenses qui sont chiffrées quand même à une augmentation de 10 % auraient pu être moindres. Et dans les produits de gestion, il faut rappeler que bien sûr, il y a eu des opérations de compensation, des opérations d'ordre ou des opérations qui se compensent entre les recettes et les dépenses, néanmoins, cela fait quand même une progression de l'ordre de 360 000 € de recettes qui sont dues à la fiscalité directe du fait du dynamisme des bases. Vous avez aussi des recettes supplémentaires de produits des Domaines, et une progression des dotations. Donc c'est bien, 1,8 M€, mais je pense qu'on aurait pu faire mieux, surtout que les problèmes budgétaires vont arriver en 2023, et dans les années suivantes. Donc cette somme que vous estimez bien, moi, je pense qu'elle aurait pu être mieux, étant donné ces recettes qui sont quand même encore intéressantes, presque 400 000 € en plus. Et puis on aurait peut-être pu avoir une rigueur budgétaire sur les dépenses déjà en route. C'est mon analyse.

Monsieur le Maire : C'est votre analyse. On va se contenter de ce qu'on a, et on est assez content d'avoir cette capacité d'autofinancement. On va se projeter ensuite sur le budget 2023, pour voir comment on va l'utiliser au mieux, prudemment, mais tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Yannick Collin : Je voudrais revenir quand même sur ces 1,8 M€. Cette somme, il faut quand même voir que cette année, on a pris en compte des frais sur d'autres budgets, des charges sur d'autres budgets qui n'étaient pas prises en compte les années précédentes. Il y en a pour 144 000 €, plus les travaux en régie pour 80 000 €, ce qui veut dire quand même qu'on a 200 000 € qui n'étaient pas pris en compte les années précédentes. Donc quand je vois « niveau record », oui, avec ces 200 000 €-là.

Et moi, ce qui m'inquiète pour l'avenir, c'est quand je vois l'augmentation des charges réelles par rapport aux produits réels. On a 3 % d'écart. On a 11 % d'augmentation des charges réelles et 8 % des produits réels. Si je prends par rapport à 2020, en charges, on a une augmentation de 20 %, ce qui est énorme.

Nathalie Mobuchon : L'augmentation des charges, on est comme toutes les communes, on la subit. Je tiens quand même à préciser qu'une inflation de 6 %, ça ne s'est pas vu quand même depuis longtemps. Une augmentation subie des charges de personnel à ce niveau-là, ça ne s'est pas vu non plus depuis longtemps. Alors, si 1 800 000 € de CAF nette, vous trouvez que c'est un chiffre bas ou qui aurait pu être amélioré, moi je trouve que c'est un chiffre stable par rapport aux années passées, dans une situation qui n'est pas forcément facile, et je le dis : nous sommes dans une situation financière saine.

Monsieur le Maire : Le rappel des résultats ?

Nathalie Mobuchon : Rappel des résultats de clôture. Je vais commencer par rappeler les résultats de clôture des budgets annexes qui sont des budgets plus simples, donc camping, cinéma et France Services.

Pour le budget du camping, ce qu'il nous faut souligner cette année, côté recettes, en fait, c'est un record de chiffre d'affaires : 23 % de plus par rapport à 2021, donc 163 000 € contre 133 000 €. Côté dépenses, une augmentation des dépenses de personnel, mais qui sont liées à un départ en retraite pour invalidité qui a mis un peu de temps à aboutir. Aujourd'hui, la situation est régularisée et je souhaite vivement à cet agent de pouvoir profiter sereinement de sa retraite. Nous avons d'ailleurs pris une DM pour le camping, pour tenir

compte de cette situation financière. Une prise en charge des dépenses, comme pour les autres budgets, effectuées par le personnel de la commune, pour le traitement ici, en interne, du côté comptabilité, finances et RH, ainsi que des frais de personnel pour le ménage et les travaux divers effectués par les services techniques. Ce qui nous fait, pour le camping, un petit résultat de fonctionnement négatif, mais qui n'est pas dangereux, puisque toutes les régularisations ont été effectuées. Donc résultat N-1, 134 981,13 €, résultat de l'année en fonctionnement -22 511,48 €. Ce qui nous fait un résultat cumulé de 112 469,65 €.

Pour ce qui est du côté de l'investissement, nous avons 120 194,36 € de résultat pour l'année dernière et 21 011,19 € cette année, ce qui nous fait un résultat d'investissement cumulé de 141 205,55 €.

L'ensemble des sections (fonctionnement et investissement) nous donne un total pour le camping de 253 675,20 € ce qui nous laisse à une capacité d'autofinancement pour le camping de 132 000 €.

Nous travaillons (nous l'avons déjà évoqué l'autre jour) à la réfection de la toiture des sanitaires, avec la volonté d'y installer des panneaux solaires, mais pour cela il faut effectivement s'assurer de la faisabilité technique. On ne sait pas aujourd'hui si la structure est suffisante pour supporter le poids de l'installation de ces panneaux. Et puis on le constate depuis plusieurs années, il est toujours difficile de planifier les travaux au camping compte tenu de la période d'ouverture, d'avril à octobre. Cette année, par contre, ce qu'il est important de dire sur le camping, c'est que nous avons mobilisé notre action sur divers travaux, afin de pouvoir maintenir le classement du camping en deux étoiles. Il y a donc eu un passage en LED pour les luminaires des sanitaires. Il a fallu remesurer tous les terrains et marquer les emplacements. Nous avons créé deux véritables places stop accueil pour les camping-cars. Nous avons remis en route l'accueil vélo. Et il y a aussi un travail sur la signalétique. Et puis surtout, la mise en route d'un véritable site Internet dédié au camping.

Donc c'est un budget qui se porte bien et un établissement qui est dynamique. On a hâte qu'il ouvre, il va ouvrir samedi 1^{er} avril.

Est-ce qu'il y a des questions sur le camping ?

Non, donc on peut passer au budget du cinéma. Pour le cinéma, là aussi, c'est plutôt positif : des recettes qui sont en augmentation (82 000 € de recettes) avec sept mois et demi d'ouverture. Aujourd'hui, on est à une vente de produits de 23 000 €. On était à 12 000 € en 2021. Avant le COVID, les chiffres atteignaient 29 000 €. On espère que cette année, ça va repartir. En parallèle, les dépenses elles aussi ont augmenté en raison de la refacturation des services techniques, RH, finances. Ce qui nous fait en fonctionnement un résultat cumulé pour le cinéma de 20 186,67 €, donc avec une petite subvention d'équilibre (vraiment petite, 1,56 €) qu'il a fallu mettre.

En investissement, nous avons des recettes de 7 500 €, des dépenses de 4 200 €, ce qui nous donne un résultat cumulé de 3 348,14 €.

L'ensemble des sections nous donne un solde global de clôture de 23 534,90 €.

Est-ce qu'il y a des questions concernant le cinéma ?

Le budget Espace France Services : en fonctionnement, les dépenses sont quasiment identiques à 2021, à hauteur de 67 912 €. Les recettes à hauteur de 99 000 €, pour une participation de la commune à hauteur de 37 000 € pour ce fonctionnement, de l'État de 30 000 €, et un excédent reporté de l'année dernière de 31 000 €, qui nous permettait d'arriver à 99 000 €.

En investissement, les dépenses sont limitées (6 800 €), et en recettes, 12 200 €, ce qui nous fait un excédent d'investissement de 5 400 €.

Donc un résultat de fonctionnement de 31 163,68 €, un résultat d'investissement de 5 385,63 €, ce qui fait un total de 36 549,31 € pour l'Espace France Services.

Monsieur le Maire : Pas de questions sur ce budget ?

Nathalie Mobuchon : On va reprendre le budget principal...

Monsieur le Maire : On va les voter ensemble...

Michel Léger : Nathalie, avant que tu changes de chapitre, une question sur le cinéma. J'ai cru comprendre, en assistant à une projection dimanche, qu'il a été décidé de mettre enfin des sièges à l'endroit de l'ancien tatami du club de judo.

Monsieur le Maire : Non. Tu as vu sans doute qu'il y avait des sièges à la séance de dimanche pour des personnes qui avaient des difficultés d'accès aux gradins. Il y a quelques sièges qui sont prévus pour ça au premier rang, mais il n'est pas prévu d'ajouter des sièges sur l'ancien tatami, fixes, non. Par contre, sur les travaux, il y a une étude qui est en cours, on devrait avoir la restitution avant l'été, avec l'ADRC. La démarche est engagée, et pour la fin de l'année, on va pouvoir lancer un appel d'offres pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour qu'il y ait ensuite des travaux. L'amélioration phonique et thermique, c'était prévu depuis longtemps, mais aussi pour que ce cinéma soit vraiment une salle avec les équipements modernes, d'aujourd'hui, et que les spectateurs puissent assister aux séances dans des conditions de confort qui ne sont pas atteintes aujourd'hui.

Guillaume Barbier-Cueil : Sur la Maison France Services, il y a longtemps que je n'ai pas vu ce dossier, mais je sais que le rayonnement de cette Maison France Services ne se limite pas à la commune, bien évidemment. Elle rayonne sur l'ensemble du territoire, on peut dire grosso modo sur l'ancien Sud Goëlo, pour caricaturer. Et je me souviens qu'à l'époque, on avait eu des relations avec la communauté de communes et donc l'Agglo pour qu'il y ait une répartition des charges et que l'Agglo participe à cette répartition. Est-ce que ça a avancé dans cette direction-là ou pas ?

Monsieur le Maire : Cette piste a été explorée au niveau de l'agglomération, sur l'année 2022. Il y a eu une proposition de participation effectivement des communes environnantes. Ça n'a pas pu aboutir, mais on remettra l'ouvrage sur la table.

À propos de France Services et d'une mutualisation avec le pôle de proximité de l'agglomération, dans le nouveau bâtiment (les travaux qui ont démarré en février), on a un recrutement de lancé à l'agglomération sur un mi-temps, qui devrait intégrer la mairie dans un premier temps dans l'espace France Services. Et ce mi-temps pourra être évolutif, donc on avance.

On revient sur le budget principal ?

Nathalie Mobuchon : Oui, on peut revenir du coup au budget principal. Donc un résultat de fonctionnement pour le budget principal de 2 211 954,07 €. Un résultat cumulé d'investissement avant les restes à réaliser de 1 564 778,72 €. Ce qui nous donne un solde global de clôture de 3 776 732,79 €. On vous proposera d'affecter 1,2 M€ de ce résultat de fonctionnement. On garde 400 000 € de réserves, notamment en cas d'augmentation élevée des dépenses d'énergie.

Y a-t-il des questions avant qu'on passe au vote ?

Bernadette Machet : Excusez-moi, ce n'est pas 400 000 € que vous laissez ; les 400 000 €, c'est l'excédent reporté de 2021 sur 2022. Là, vous allez affecter 1,011 M€ en excédent sur le budget de fonctionnement 2023.

Monsieur le Maire : Les 400 000 €, c'est par rapport au 1,6 M€ de l'année dernière, qu'on aurait pu aussi décider de porter sur l'investissement, et on préfère conserver 400 000 € et ne verser que 1,2 M€, pour faire face aux augmentations de charges.

Bernadette Machet : C'est bien, mais il reste 1 011 M€, là.

Monsieur le Maire : Oui, absolument, reportés oui.

Bernadette Machet : Reportés sur le fonctionnement. Au lieu des 400 000 € qui étaient tous les ans reportés, là, vous laissez 1 M€ en fonctionnement. C'est beaucoup !

Monsieur le Maire : Compte tenu des augmentations à prévoir...

Nathalie Mobuchon : C'est prudent.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je vais sortir, et c'est Nathalie qui va faire voter.

Nathalie Mobuchon : C'est toujours important de le préciser à chaque fois, chaque année, ça paraît un peu bizarre de voir le Maire sortir au moment des votes, mais comme c'est lui qui tient les comptes, il ne peut pas participer au vote. Je vous propose de voter globalement tous les budgets, si vous en êtes d'accord ? Vous voulez voter budget par budget ? D'accord.

Compte administratif : on va commencer par le budget principal. Je vais quand même rappeler les résultats. Nous sommes à un solde global de clôture de 3 776 732,79 € qui sont ce qui correspond au compte de gestion. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

24 voix Pour et 8 Abstentions (M. Avril – M. Barbier-Cueil – Mme Machet – M. Darche – M. Larupt – Mme Querré – M. Léger – M. Escande)

Pour le camping, un résultat de fonctionnement pour le compte administratif de 112 469,65 €. Un résultat d'investissement de 141 205,55 €. Donc un solde global de clôture de 253 675,20 €. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

24 voix Pour et 8 Abstentions (M. Avril – M. Barbier-Cueil – Mme Machet – M. Darche – M. Larupt – Mme Querré – M. Léger – M. Escande)

Pour le cinéma, en recettes de fonctionnement, 20 186,76 €. En investissement 3 348,14 €. Ce qui fait un solde global de clôture de 23 534,90 €. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

24 voix Pour et 8 Abstentions (M. Avril – M. Barbier-Cueil – Mme Machet – M. Darche – M. Larupt – Mme Querré – M. Léger – M. Escande)

Pour l'Espace France Services, un résultat de fonctionnement de 31 163,68 €. Un résultat d'investissement de 5 385,63 €. Donc un solde global de clôture de 36 549,31 €. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

24 voix Pour et 8 Abstentions (M. Avril – M. Barbier-Cueil – Mme Machet – M. Darche – M. Larupt – Mme Querré – M. Léger – M. Escande)

Et on va pouvoir aller chercher le Maire. Les comptes administratifs pour le budget principal et pour les budgets annexes ont été approuvés par

24 voix Pour et 8 Abstentions (M. Avril – M. Barbier-Cueil – Mme Machet – M. Darche – M. Larupt – Mme Querré – M. Léger – M. Escande)

Monsieur le Maire : Très bien. Merci.

Pour l'affectation des résultats, il est proposé d'affecter les résultats suivants : au budget principal, 1 200 000 € affectés donc sur l'investissement, et de reporter à nouveau les soldes constatés au 31/12/2022 non affectés, pour le budget principal. Pour le camping, de reporter à nouveau les soldes constatés au 31/12/2022. Pour France Services, de reporter à nouveau les soldes constatés également. Et le cinéma, la même chose. Voilà donc vous avez le tableau avec les montants sur les différents budgets, et je propose donc de voter cette proposition d'affectation.

On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

24 voix Pour et 8 Abstentions (M. AVRIL – M. Barbier-Cueil – Mme Machet – M. Darche – M. Larupt – Mme Querré – M. Léger – M. ESCANDE)

05 - Taux de fiscalité locale 2023

Monsieur le Maire : Et on va passer aux taux de fiscalité pour 2023. La proposition, c'est de ne pas toucher aux taux de fiscalité, puisque la situation nous le permet cette année, et puis soucieux aussi de ne pas faire peser sur les ménages des augmentations, avec le contexte déjà inflationniste.

Les bases sont revues à la hausse de +7,7 %, ça, c'est l'augmentation mathématique, soit un produit fiscal supplémentaire de 323 000 € pour la commune, donc sans augmenter les taux, je l'ai dit. Ce qui nous ferait donc pour le foncier bâti un taux d'imposition qui reste à 36,39 %. Pour le foncier bâti Entreprise, sur lequel nous n'avons pas la main, reste à 36,39 %. Et sur les autres taux d'imposition pour le foncier non bâti, 57,25 %. La taxe d'habitation pour les résidences secondaires, 18,67 %. Et la taxe d'habitation pour les logements vacants à 18,67 %.

Les montants sont figurés sur la dernière colonne, pour un total de 4 476 465 €, ce qui nous amène à un total donc avec une augmentation de 323 694 €.

On avait présenté, au moment du DOB, les estimations de la DGFIP, qui étaient à 7,1 %. Les derniers chiffres nous font constater aujourd'hui 7,1 % sur l'augmentation DGFIP, plus la dynamique physique de +0,6 qui nous amène à 7,7 % d'augmentation. On reste donc sur les estimations à ce stade. Et les réalisés sont supérieurs. Il n'y a pas d'augmentation de taux, mais l'augmentation a pour les particuliers qui est liée à la revalorisation des bases, et qui est, elle, décidée et fixée par l'État et la loi de finances. Voilà sur cette proposition concernant la fiscalité et les taux.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité

06 - Budgets primitifs 2023

Monsieur le Maire : Et on va passer donc aux budgets primitifs.

Nathalie Mobuchon : Pour le budget primitif 2023, nous avons repris la même présentation que l'année dernière. Pour commencer, une vue synthétique des dépenses totales, c'est-à-dire fonctionnement et investissement ensemble, donc des dépenses totales de 18,1 M€. Avec des charges de personnel pour 4 350 000 € à hauteur de 24 %, équipements et travaux 7 310 444 €, ce qui représente 40 %, des charges à caractère général, 2 480 340 € donc 14 %, un virement à la section d'investissement et opérations d'ordre pour 12 %, 2 082 127 €, des subventions et indemnités à hauteur de 7 %, ce qui représente 1 334 490 €, des remboursements d'emprunts et assimilés pour 2 %, 365 001 €, des reversements de fiscalité et de charges spécifiques et provisions à hauteur de 1 % pour 211 600 €.

Pour ce qui est des recettes, donc la même chose, la même présentation synthétique, fonctionnement et investissement regroupés. Donc un équilibre, 18,1 M€ de recettes, qui nous proviennent pour 39 % d'autofinancement, d'amortissement et de réserves, d'impôts et de taxes à hauteur de 32 %, de dotations et de participations à hauteur de 14 %, emprunts 6 %, subventions et participations 4 %, produits des services, de gestion et autres, 5 %.

Nous avons essayé de vous faire une approche plus analytique par fonctions, pour ce qui concerne le budget principal. Donc 35 % de dépenses pour les aménagements, services urbains et logement, ce qui représente 2 981 000 €. 28 % pour les services généraux et les dépenses non ventilées, ce qui représente 2 377 000 €. 16 % pour l'enseignement et la formation, 1 376 000 €. 6 % pour l'action économique et le tourisme, 528 000 €. 5 % pour le sport, la jeunesse et la famille, ce qui représente 420 000 €. 4 % pour la culture, 344 000 €. 3 % pour les interventions sociales et de santé, donc 276 000 €. Et 1 % pour la sécurité et la salubrité publiques, ce qui représente 129 000 €.

La diapositive suivante nous montre une vision synthétique du budget par chapitres. Donc des recettes de fonctionnement prévues à hauteur de 10,4 M€, soit 5,8 % par rapport au budget primitif 2022. À noter (mais on va détailler sur les pages suivantes) que les chapitres 73, Impôts et taxes, et 74, Dotations et participations, sont estimés à un montant de 8,4 M€, ce qui représente une augmentation de 4,8 %. Pas d'augmentation des impôts, on l'a dit. Ce chapitre est majoré de 201 000 € pour l'Office de tourisme. Les chapitres Produits de services et Autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) sont prudemment estimés par rapport à ce qui a été réalisé en 2022. Il faut tenir compte dans ces chapitres d'une perte de loyer pour la poste d'Étables-sur-Mer, à hauteur de 26 000 €. Pour les Produits spécifiques, rien de spécial. Une reprise sur provisions de 10 000 €. C'est une provision prévue sur les créances douteuses assez anciennes du port. Opérations d'ordre de transfert, 40 000 €. Et résultat reporté de fonctionnement, 1 012 M€. Pour un total de 10 393 000 €.

Sous forme de fromage, pour reprendre les recettes réelles de fonctionnement (donc les recettes que l'on perçoit réellement, sans opération de transfert d'une section à une autre), impôts et taxes représentent 64 %, dotations et participations 27 %, produits de service 6 %, autres produits de gestion courante 2 %, atténuation de charges 13 %, produits spécifiques 0 et produits financiers 0.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, 10,4 M€ de prévus donc + 5,8 % par rapport au budget prévisionnel 2022. Nous avons un peu affiné nos prévisions depuis le DOB — au DOB, nous vous avons annoncé des dépenses en augmentation de 12 %.

Les charges à caractère général, une estimation prudente à 2 480 000 €, ce qui représente tout de même 25 % d'augmentation pour tenir compte de 378 000 € sur l'énergie (soit 19 % de ce chapitre) et 6 % d'augmentation pour le reste (inflation, mise en œuvre d'actions, commerce et transition écologique).

Charges de personnel et frais assimilés, 4 350 000 € de prévus. Ce sont des charges qui restent maîtrisées malgré les réformes statutaires imposées, et qui restent sous la moyenne nationale.

Les autres charges de gestion courante : nous prévoyons 1 334 000 € (soit 15 % d'augmentation), atténuation de produits 187 000 €, ce qui nous fait un total de charges de gestion de 8 351 000 €.

Pour les charges financières, on le voit, 55 000 € contre 45 000 € prévus l'année dernière. Là, c'est une augmentation de 10 000 € sur nos intérêts d'emprunt, en raison des trois prêts qui nous restent, qui sont à taux variable. Nous nous sommes posé la question en commission de savoir s'il était judicieux de rembourser ces prêts, nous avons interrogé Finance Active, et il s'avère que ça nous coûterait plus d'argent que ce que ça nous rapporterait, mais c'était important de creuser le sujet.

Monsieur le Maire : Madame Machet.

Bernadette Machet : Je rappelle que ces emprunts avaient été renégociés fin 2016, on a quand même des emprunts à 0,98 % aujourd'hui. Il y a eu quelques emprunts avec un Euribor positif et on avait bien diminué à cette époque-là l'ensemble des intérêts d'emprunt. En 2016, on ne pourrait pas penser qu'en 2023, on aurait une inflation de cet ordre-là.

La question s'était posée pour ces emprunts et c'était déjà trop cher de rembourser par rapport à ce que ça aurait pu nous rapporter. C'est pour ça que vous avez ça en route, mais l'augmentation n'est pas si évidente que ça, puisque depuis 2016, on va récupérer 100 000 € d'intérêts parce qu'on a renégocié fin 2016 ces intérêts d'emprunt.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Nathalie Mobuchon : J'en étais donc à 10 000 € sur les charges financières, opérations d'ordre de transfert 907 000 €, dépenses imprévues 78 000 €, virements à la section d'investissement 1 377 000 € (pardon c'était l'année dernière), 550 000 € et 1 412 000 € (c'est pourtant bien entouré), ce qui nous fait un total de 10 393 000 € que l'on va détailler.

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est 52 % de charges de personnel et frais assimilés, 29 % de charges à caractère général, 16 % d'autres charges de gestion courante, 2 % d'atténuation de produits, 1 % de charges financières.

Quelques actions emblématiques qui sont prévues au budget de fonctionnement 2023 :

- Poursuite de la structuration des services avec la création d'un poste d'ASVP (que l'on a déjà votée)
- Recrutement d'un chargé de mission « animation de la transition écologique », qui est subventionné à 50 %
- Augmentation du budget de formation des agents, en particulier pour la santé et la prévention (le détail est donné dans la diapositive suivante, mais on peut y aller).

On le voit, on augmente ce chapitre de formation des agents, le budget passe de 15 000 € à 28 000 € avec une grosse part axée sur le volet sécurité — pour l'ensemble des formations de sécurité 2023, on a un budget de 12 000 € —, des formations BAFA qu'on doit renouveler aussi sur le volet « algues vertes », un agent « sécurité des spectacles » pour l'Estran, un permis poids lourds prévu, des habilitations électriques (ça, c'est habituel), deux habilitations nacelles pour l'Estran aussi (ça, c'est nouveau).

Donc un total de dépenses de formation prévues pour l'année 2023 qui est conséquent et qui est nécessaire.

Je reprends l'ordre de choses :

- Une ouverture de crédit pour l'animation commerciale, 14 000 € en fonctionnement
- Une augmentation de l'amplitude et du coût des surveillances des plages — une heure de plus : on a pu avoir l'année dernière beaucoup de remarques d'habitants et de touristes qui trouvaient que la surveillance s'arrêtait trop tôt —, donc une charge supplémentaire (7 400 € de plus), mais en tant que station touristique, on se doit de garantir la sécurité sur nos plages et je pense qu'on est capable d'assurer la dépense de 106 000 €.
- Le classement des archives, pour 10 000 € — c'est un travail sur la documentation, sur les papiers en tant que tels pour pouvoir avancer sur un local
- Une ouverture de crédit pour la mobilisation citoyenne dans les actions de transition écologique, 20 000 €, dont 8 000 € qui seront dépensés pour l'organisation du week-end des transitions
- La création d'un fonds d'entretien au maintien des médecins, pour un montant de 17 000 € en 2023
- Une maîtrise des subventions aux associations, toutes subventions comprises, dont Enfance-Jeunesse et Social.

Monsieur le Maire : Michel.

Michel Léger : Sur cette ligne-là, j'ai une remarque d'ordre général à faire, c'est que quand on regarde tout ça en prenant un peu de recul, je trouve qu'il y a un message bizarre, c'est « on a bien géré, on a des sous, on est riche » et dans le même temps, on diminue le budget des associations qui font toute l'animation de la Ville. J'ai un petit peu de mal, je pense que psychologiquement, c'est dommage, et si on pouvait ne pas recommencer l'année prochaine, ce ne serait pas plus mal.

Monsieur le Maire : C'est entendu, on n'a pas la volonté de diminuer tout le temps, mais là, on avait atteint un niveau très important de subventions et compte tenu du contexte, on pense que c'est légitime de revoir à la baisse. On n'est pas parti sur un système baissier, on va essayer, et on a déjà commencé, à travailler sur des conventions pluriannuelles avec les associations qui organisent de grands événements pour prévoir (pour nous, la municipalité, mais aussi pour les associations), de manière à avoir plus de visibilité pour l'organisation de ces grands événements.

Nathalie Mobuchon : Je précise que la maîtrise des subventions aux associations, c'est une décision qui avait été prise en commission Finances en octobre, à l'unanimité des membres présents.

Michel Léger : Comme ce genre de décision est pris bien avant l'arrêté des comptes, il faut essayer de piloter ça au plus juste.

Monsieur le Maire : Il y a Bernard Escande et ensuite Guillaume Barbier-Cueil.

Bernard Escande : Qu'est-ce que vous entendez par « ouverture de crédit pour l'animation commerciale » ?

Monsieur le Maire : Il y a un poste de manager de commerce qui a été créé, c'est quelqu'un qui travaille depuis quelques mois maintenant, qui a mis en place un fichier de commerçants, qui est allé rencontrer aussi tous les professionnels de la commune et il y a quelques actions de prévues pour dynamiser le commerce.

Il y a déjà eu l'année dernière une opération au moment de Noël pour favoriser nos commerces locaux, pour des cadeaux à moins de 20 €. Ça va être une opération qui va être renouvelée cette année et il y aura probablement une quinzaine commerciale, peut-être au mois d'octobre, donc c'est pour financer ces projets et pour, aussi, de la communication puisqu'il est prévu d'éditer un annuaire des professionnels de la commune, de manière à faire connaître, faire savoir, la diversité de tous les commerçants et artisans qui sont présents sur la commune.

Guillaume Barbier-Cueil : Vous ouvrez la discussion maintenant, je veux bien... Je vais juste rebondir sur les subventions — parce que ce serait bien, d'un point de vue méthodologique, que la présentation se termine — mais sur les subventions, vous avez dit quelque chose qui est passé comme ça, c'est-à-dire que vous dites « à l'unanimité de la commission Finances ». Ça fait plusieurs fois que vous le faites, je vous rappelle qu'en commission, il n'y a pas de vote, donc vous ne pouvez pas dire « à l'unanimité », il y a un avis, c'est des échanges d'avis dans les commissions et il n'y a pas de vote.

C'est une façon de nous associer à une décision, j'ai bien vu la perche, mais elle est un peu grosse. Surtout que, sur les subventions aux associations, oui on a des choses à dire, par exemple sur le fait que baisser de 7 %, le message n'est pas très bon, d'autant plus lorsqu'on voit les conséquences que ça a.

Puisqu'on engage la discussion là-dessus, je peux parler de la Morue en Fête : les conséquences d'une baisse de subvention, c'est que la Morue en Fête ne se fait pas. On sait bien — vous parliez du dynamisme local — on sait bien que le dynamisme local est entretenu par les subventions municipales à travers des associations qui sont extrêmement engagées. Là, en l'occurrence, on voit bien que la Morue en Fête ne se fait pas cette année et que du point de vue économique, c'est un vrai problème et du point de vue, y compris des associations qui génèrent à travers cet événement des moyens pour financer à l'année, donc c'est des moyens qu'ils n'auront pas, voire si j'ai bien entendu les rumeurs qui circulent, d'un départ potentiel de la Morue en Fête vers Saint-Quay.

C'est-à-dire que là, on part vraiment vers quelque chose, un aveuglement : « on a décidé qu'on baisse la subvention, on ne discute plus et c'est comme ça et puis c'est tout ! » Ça amène à ces conséquences-là et on les regrette profondément, nous en tant que groupe.

Monsieur le Maire : c'est bien parce que vous me donnez l'occasion de répondre et de mettre les choses au point ; parce que dedans, il y a des contre-vérités.

L'association BTNI a pris la décision en février de ne pas réaliser l'édition 2023, elle s'en est expliquée dans la presse et ça serait un mensonge de dire que c'est la seule baisse de subvention qui a amené l'association à annuler l'édition 2023, d'autant plus que si la subvention a bien baissé de 7,5 % pour être portée à 15 800 € sur le vote qu'on a fait en janvier, il y avait des apports en nature comme les prestations de services (des locations de salles, etc.) qui se montaient à 32 000 €. Cette année particulièrement, on avait en plus une participation financière de la Mairie pour une location de structure qui accueille habituellement l'exposition maritime à la Banche, qui était prise en charge à 50 % pour un montant de 2 500 € sur les premiers devis qu'on a pu avoir, ce qui portait la subvention municipale à une somme supérieure à celle de 2022 qui était de 17 100 €.

Sur cette préparation — et je salue le travail des bénévoles qui sont très mobilisés sur ces grandes manifestations —, il se trouvait que la raison d'annulation de cette année, c'était à mon avis une fatigue et une difficulté à remobiliser des bénévoles sur un événement qui avait connu un grand succès en 2022, mais qui avait présenté de graves difficultés de sécurité, puisque la veille de l'ouverture de la Morue, on avait un avis défavorable, et du SDIS et de la Préfecture. On a donc dû travailler en dernière minute avec les bénévoles qui ont fourni un très gros effort de manière à ce que la visite de sécurité que j'avais demandée pour le lendemain matin puisse lever les réserves et permettre la Fête.

On avait voulu anticiper sur 2023 cette préparation bien en amont, on a eu des réunions avec l'association depuis le mois d'octobre, on n'avait pas pu avancer comme on l'aurait souhaité. Il y a donc tout un faisceau d'arguments et je ne voudrais pas qu'on dise que c'est la baisse de subvention qui a remis en cause l'édition 2023. D'ailleurs, BTNI, lors de son conseil d'administration qui a pris la décision d'annuler l'édition 2023, a dit aussi qu'elle souhaitait partir dorénavant sur une préparation bisannuelle de la Morue en Fête. Ce dont on a pris acte, on s'est rencontrés à plusieurs reprises, on leur a redit notre soutien pour la préparation d'une fête maritime autour du patrimoine tous les deux ans et qu'on les accompagnerait. Si ça avait lieu tous les deux ans, on pourrait les accompagner financièrement de manière plus importante.

On en est là, c'est toujours en réflexion. En tout cas, nous, Mairie, on souhaite pérenniser un événement tous les deux ans avec BTNI et les autres associations qui sont volontaires pour participer à cette organisation. Voilà ce que je voulais dire.

Par rapport à Saint-Quay-Portrieux, le Maire a pris contact avec l'association en disant qu'il ne souhaitait pas accueillir la Morue en Fête — c'est une information qui est arrivée depuis. Maintenant, je pense qu'on va rentrer dans la préparation de l'édition 2024 et en espère une belle Fête avec la participation du plus grand nombre. Dominique ?

Dominique Bellein-Gallo : Nous ne sommes pas les seuls à voir une fête qui disparaît, il y a beaucoup d'annulations en cascade autour de nous, je vais citer « Mille Sabots » à Lamballe, « Tour de Rance » à Dinan, « Petit Tour de France » à Morlaix, « AGRI DEIZ » à Quimper et je peux en citer d'autres. Il n'y a pas que nous, on est tous confronté à ce genre de problème. Il suffit juste de regarder un petit peu autour de toi pour voir ce qui se passe. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, Guillaume Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Donc « il suffit de regarder autour de toi... » Je fais remarquer que vous aviez dit en début de Conseil municipal qu'il fallait rester sur du raisonnement et là, je constate une fois de plus que c'est une remarque qui est personnelle : je parle au nom du groupe et pas en mon nom propre.

D'autre part, oui, on regarde autour de nous, évidemment qu'on regarde autour de nous. Je rebondissais sur ce que disait tout à l'heure Michel Léger autour du fait que c'est un message qu'on donne, on peut travailler avec une association en essayant de trouver des moyens de financer préalablement une augmentation pour que ça puisse se faire quand même, parce que derrière il y a beaucoup de conséquences.

Oui, je regarde autour de moi et je constate que les finances de la commune sont excellentes et qu'elle pouvait éventuellement, pour quelques milliers d'euros, permettre une fête qui finalement risque de ne pas avoir lieu.

Monsieur le Maire : Je répète que l'annulation de la Morue en Fête n'est pas sur des arguments financiers. Ce n'est pas un argument qui peut tenir puisque, je l'ai dit tout à l'heure, les 15 800 € de la subvention votée pour l'organisation de la Morue en Fête 2023 étaient complétés par 2 500 € de participation de location d'un barnum, ce qui la portait à 18 000 € et quelques. Il y a donc tout un faisceau de raisons et la décision qu'a prise l'association est tout à fait respectable et de toute façon elle est souveraine. C'est devenu un tel travail de préparation en amont, compte tenu notamment des contraintes de sécurité et des demandes de la préfecture — qui sont justifiées, mais qui demandent un très gros investissement humain. Comme beaucoup d'autres manifestations, le rythme d'une année sur deux me paraît raisonnable.

Encore une fois, nous soutenons et nous voulons pérenniser une fête maritime et patrimoniale à Binic, sur un rythme bisannuel, avec les associations qui souhaiteront s'associer à nous pour la préparer.

Kévin, tu voulais apporter des précisions.

Kévin Lebrun : Je voudrais apporter une précision qui abonde dans ton sens, Paul. Lorsqu'on a été élu en 2020, j'ai eu des échos de Plérin qui m'a dit que la Morue en Fête les avait approchés pour essayer d'aller à Plérin plutôt qu'à Binic. Ce n'est donc pas tant une décision financière que politique aussi et je tiens ça de source sûre puisque ce sont des élus de Plérin qui m'ont dit ça.

Monsieur le Maire : On a eu des échanges, c'était important d'en parler, je crois. On va pouvoir reprendre le fil de la présentation et on en était à la surveillance des plages, le classement des archives, le maintien des médecins, l'appel à projets pour la transition écologique pour les associations.

Ça nous fait revenir sur le chapitre des associations. Nous avons décidé de créer un appel à projets à destination des associations qui souhaiteraient s'engager dans la transition écologique et dans la stratégie environnementale en particulier. Les fiches projets vont être terminées au mois de mai et parmi ces fiches, nous invitons les associations qui le souhaitent à participer à une action qu'elles pourraient choisir dans ces différentes fiches projets et cet appel à projets est doté d'un montant de 5 000 € — il pourra donc récompenser les associations qui s'engagent. Il y a un jury qui va se mettre en place, l'appel à projets va être lancé en mai, pour une désignation des lauréats au mois de juin.

Nathalie Mobuchon : Je reprends la main. Je me suis peut-être mal exprimée tout à l'heure et même plusieurs fois. J'ai dit qu'on prenait des décisions en commission, à l'unanimité, il n'y a pas eu de personnes à être contre cette position. Si des représentants de votre liste étaient contre, dites-le, la commission c'est vraiment le lieu où il faut discuter. Pour ce qui était de ce vote-là, il n'y avait pas eu de débat, mais je ferai attention à ma façon de m'exprimer maintenant. Nous sommes d'accord, en commission on donne des avis.

➤ La ligne suivante est assez délicate aussi : « prévision de la nécessaire actualisation du forfait communal » (donc commune nouvelle) et des régularisations des versements antérieurs. On le sait, c'est un sujet délicat, le Maire s'est engagé lors du dernier Conseil à organiser une réunion publique sur le sujet pour un partage d'informations. C'est long, c'est normal, ça prend du temps. Nous avons d'ailleurs eu un échange cet après-midi avec notre conseil et nous reviendrons vers le groupe de travail dès que nous aurons des propositions, mais aujourd'hui, au moment du vote du budget primitif, le principe de sincérité budgétaire nous impose d'inscrire cette somme puisque le forfait communal est une dépense obligatoire.

➤ La ligne suivante, c'est l'organisation d'une cérémonie d'hommage aux Compagnons de la Libération le 8 mai prochain. C'est une cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts de Binic pour rendre hommage aux deux Compagnons de la Libération qui reposent au cimetière de Binic (Edgar Tupët-Thomé et Gérard Hennebert). J'espère qu'il y aura beaucoup d'élus parmi vous qui pourront être présents à cette cérémonie parce que ça me tient vraiment à cœur de rendre hommage à ces Compagnons de la Libération ; avoir deux Compagnons enterrés chez nous, c'est plutôt une fierté. Les écoles seront associées à cette cérémonie, il y a une course de relais qui est organisée le jeudi : ils vont partir d'Étables et ils se retrouveront sur la plage de la Banche. Les quatre écoles seront actives dans cet hommage et les enfants passeront dans le cimetière pour déposer des bouquets de fleurs sur la tombe de ces soldats. J'espère qu'eux aussi seront nombreux à venir à la cérémonie le 8 mai et en parallèle, il y aura aussi une exposition à la Galerie pour retracer la vie de ces deux soldats.

➤ Une augmentation de la subvention au CCAS de 8 000 €, pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice et de la facturation des frais de gestion par la commune.

➤ Une augmentation du budget d'acquisition de livres à la bibliothèque de 3 000 €.

➤ Sur les charges de personnel, des précisions sur les 4 350 000 € qui sont prévus. Ils sont conformes aux prévisions du DOB, ce qui représente + 6,25 % par rapport au budget prévisionnel 2022. Cette évolution tient

compte de la création — je vous l'ai dit tout à l'heure — du poste d'ASVP (c'est quelqu'un que nous avons recruté, donc la dépense pour 2023 s'appliquera sur 8 mois à hauteur de 20 000 €) ; la prolongation de 6 mois du chargé de mission « valorisation du patrimoine » et la révision du complément indemnitaire annuel que nous avons déjà votée à hauteur de 8 000 €, ce qui représente un sous-total de 43 000 €.

Des contraintes et évolutions réglementaires imposées :

- Revalorisation du point d'indice et réforme de la catégorie C pour 20 000 €
- Glissement vieillesse technicité pour 62 000 €
- Assurance statutaire pour 27 000 €
- Cotisations diverses pour 4 000 €

Ce qui fait un sous-total de 213 000 €.

La diapositive sur la formation, on l'a déjà vue.

Les autres charges de gestion courante sont prévues en hausse de 15 % par rapport au budget prévisionnel 2022 pour les raisons suivantes :

- La prévision de 203 000 € pour la régularisation du forfait communal, plus l'actualisation du calcul (c'est 47 000 € estimés)
- La réduction de la subvention de l'Office de tourisme — c'est un ajustement par rapport aux excédents
- La création d'un Fonds d'aide au maintien des médecins sur la commune
- Une majoration des prévisions de subvention aux budgets annexes

Ce qui nous fait un total de charges de gestion courante de 1 334 000 €.

Est-ce que vous avez des questions avant qu'on passe à l'investissement ?

Monsieur le Maire : Monsieur Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Pour le forfait communal et la régularisation, j'avais prévu d'intervenir pour rappeler ce qu'on a dit en débat d'orientation budgétaire l'autre jour, vous m'aviez coupé en disant que j'assenais *ma* vérité, ce n'était pas *ma* vérité, c'était celle du groupe et je vous remercie de me corriger puisque j'ai dit une bêtise. J'avais dit que j'avais essayé d'estimer les montants qu'on avait versés à travers les repas à l'OGEC, j'avais évalué en disant que c'était de l'ordre de 120 000 €. Vous nous avez transmis le chiffre suite à notre demande, on n'est pas à 120 000 €, mais à 151 700 €, donc on avait fait une erreur, c'est bien plus, et surtout l'enjeu est de savoir comment est-ce qu'on va faire accepter que cette somme de plus de 150 000 € vienne en déduction des 203 000 € ?

Je me permets de dire que c'est ça que je dis et rien de plus, ça n'est pas une attaque, j'essaie de factueliser les choses. C'est vrai que le groupe de travail s'est réuni il y a déjà un petit moment et il semble bien qu'il y ait des choses qui ont été lancées et que vous n'avez pas jugé utile de prévenir le groupe de travail, dont acte, ce n'est pas un problème. En attendant, nos inquiétudes persistent et on les formule. Ne prenez pas ça pour une attaque, je prends ça pour des faits et je redis les faits : quand on calcule un pourcentage, si c'est 10, ce n'est pas 5 et quand on prévoit 200 000 € de reversement alors qu'on a déjà fait un versement de 150 000 €, permettez-nous de nous en étonner.

Monsieur le Maire : Je ne peux pas... là encore, vous simplifiez les choses à l'extrême. Je m'engage et je réitère mon engagement à ce que, sur ce sujet, tous les habitants — et les élus bien sûr en avant-première puisque ce groupe de travail va se réunir — aient exactement l'état de la situation, l'historique et le pourquoi de ces dépenses, de ces reversements.

À ce stade, les 203 000 € sont mis dans le budget à titre de provision, par souci de transparence, parce qu'on ne peut pas en faire fi. Ce n'est pas un engagement à verser cette somme-là. Nous avons — Nathalie le disait à l'instant — eu un premier échange avec un avocat sur le sujet, nous allons revenir vers la préfecture et ensuite,

avec toutes ces informations, nous convoquerons le groupe de travail pour partager l'information et avancer ensemble vers une solution qui sera la meilleure possible.

Sur ce sujet-là, je le redis, ce n'est pas pour mettre sous le tapis, mais c'est un sujet complexe, on le sait, et ça nécessite de le travailler sur la durée en se donnant le temps, et quand on fera une présentation pour les habitants, je veux que toutes les informations soient données et soient le plus clair possible et impartiales.

C'est mon engagement et je ne prends pas ça comme une attaque personnelle.

Madame Machet.

Bernadette Machet : Une remarque, que j'ai déjà faite en séance, nous n'étions pas nombreux, nous n'étions que 10 élus, donc je redis ce que j'ai dit. C'est pour l'article 6236 « Catalogues et imprimés », où je m'étonnais de l'augmentation du budget prévisionnel 2022 : on était à 37 300 € et aujourd'hui, vous le présentez à 53 848 €, soit 44 % d'augmentation. Or, il me semble qu'on entend qu'il faut de moins en moins de papier et là, on a 44 % sur cet article « Catalogues et imprimés ».

Deuxième remarque, c'est sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies », une différence de budget : budget prévisionnel 2022 ? C'était 80 900 € ? Aujourd'hui, vous le présentez à 136 000 € ? Presque un doublement du compte « Fêtes et cérémonies ». Ce sont deux remarques.

Monsieur le Maire : Oui, tu peux Nathalie.

Nathalie Mobuchon : Sur les imprimés, je pense qu'on est tous d'accord sur le sujet, on a eu la même discussion en comité directeur de l'Office de tourisme où c'est une ligne assez importante. C'est une chose sur laquelle il faut qu'on travaille, on ne peut pas passer d'aujourd'hui d'un magazine papier à plus de magazine du tout. Il faut qu'on réfléchisse et il y a des gens qui sont attachés au papier, on sera de toute façon obligé de garder une part de papier. On doit donc voir dans l'année comment faire pour faire baisser cette ligne et pour gaspiller moins de papier, tout en communiquant, sachant qu'on a une population relativement âgée qui est attachée à la version papier.

Ce que vous avez évoqué n'est pas aussi simple que ça parce qu'il faut aussi que tous les panneaux d'affichage de la Ville soient accessibles et alimentés : il faudrait réduire le nombre d'éditions en prévenant dans les quartiers que le magazine est disponible à tel endroit (aux accueils des mairies...). On ne peut pas le faire du jour au lendemain, mais c'est un sujet auquel on doit s'atteler cette année, c'est sûr.

On n'a pas fini de répondre à Madame Machet. Ce n'est pas un doublement, c'est une augmentation du chapitre, mais on le sait, c'est un budget un peu fourre-tout, celui des « Fêtes et cérémonies »

Nathalie Mobuchon : Ah si, ça change avec la M57, on va vers une amélioration. Je suis un peu confuse, parce que je ne suis pas étrangère à l'augmentation de ce chapitre puisque la ligne pour le 8 mai, c'est moi qui ai demandé à ce qu'elle soit mise. L'année dernière, on avait prévu un budget de 130 000 €, je crois, et on a réalisé 111 000 €. On le sait, c'est un chapitre délicat, mais là, toutes les dépenses sont listées et précisées ; c'est un chapitre à suivre.

On a aussi ajouté une ligne de 10 000 € pour essayer d'animer Binic pendant la fête de l'Ascension.

Mais le Conseil d'administration a décidé de ne pas le faire cette année. Nous avons été contactés directement par les commerçants et par les associations qui bénéficient de... donc nous travaillons avec eux pour essayer de faire en sorte qu'il se passe quelque chose lors de ce week-end autour des quais à Binic.

Monsieur le Maire : Michel avait demandé la parole.

Michel Léger : Pour améliorer ma compréhension, on a eu un mini-débat tout à l'heure sur les impressions diverses et variées, que je trouve nécessaires parce que je fais partie des vieux habitants, et Nathalie a dit « on a eu une discussion à l'Office de tourisme ». Mais le budget qui est compris dans les comptes de l'Office de tourisme n'a rien à voir avec celui-là, il faut additionner les deux, ça veut dire qu'il y a beaucoup de papier.

Monsieur le Maire : Le constat était partagé, on sait qu'il y a un travail à engager là-dessus. Sur le montant de ce budget « impressions », il n'y a pas simplement la communication municipale. Il y a déjà sur la communication municipale, un numéro de magazine en plus, mais il y a aussi (et on en a parlé tout à l'heure), par rapport aux actions commerciales, l'impression d'une brochure à Noël, il y a eu aussi des impressions pour la participation des habitants. Mais oui, c'est trop, il faut qu'on travaille à diminuer ce volume d'impression.

Michel Léger : Cela étant, il faut se rappeler que tout le monde n'a pas d'ordinateur...

Monsieur le Maire : Oui, on ne peut pas imposer le « tout numérique » non plus, mais il va y avoir des propositions de faites. Pour la rentrée, on s'interroge à redimensionner tout ça et concrètement, il y a des choses qui devraient se mettre en place en septembre.

Oui, Yannick.

Yannick Collin : Concernant le 6 232 « Fêtes et cérémonies », la proposition que vous faites c'est 155 000 € parce que vous avez dispatché différemment : on a 104 800 € pour « Fêtes et cérémonies », il y a 32 000 € sur la Galerie et il y a 18 000 € ailleurs. En fait, ça fait 155 000 €, donc si je regarde par rapport au réalisé 2022, on est à plus de 40 %, si on regarde depuis le début du mandat, on est à 100 %.

Monsieur le Maire : On ne peut pas comparer le réalisé au BP.

Yannick Collin : Si, moi je compare, je préfère comparer par rapport au réalisé, j'ai toujours fait comme ça.

Monsieur le Maire : Mais on n'a pas de vision sur le réalisé 2 023.

Yannick Collin : C'est les prévisions budgétaires, ça veut dire qu'il y a une augmentation, vous pouvez aller jusqu'à une dépense de 155 000 €. Je trouve ça énorme, j'ai toujours vu les équipes précédentes faire un effort et essayer de maîtriser ce budget 6232 ; là, je crois qu'il y a une sorte de dérive.

Monsieur le Maire : On espère prouver au CA 2023 que l'enveloppe de 155 000 € ne sera pas consommée et qu'on sera dans des proportions bien moindres. C'est un pari, mais on est sur un budget primitif.

Nathalie Mobuchon : On va passer, si vous le voulez bien, à l'investissement : 7,3 M€ de dépenses d'équipement prévues, avec de nouveaux projets qui démarrent comme l'espace France Services ou la Salle des Loisirs et d'anciens projets qui se terminent. Comment on finance ? On met 6 M€ de crédits nouveaux et 1,2 M€ de restes à réaliser de 2022.

L'année dernière, nous avons inscrit un emprunt d'équilibre de 470 000 €, cette année nous prévoyons 1,2 M€ d'affectation du résultat.

Sur le tableau synthétique des recettes d'investissement, le total est égal à 7 740 000 € :

- Dotations, fonds divers et réserves : 2 283 000 €
- Emprunts et dettes assimilées : 1 098 000 €
- Subventions et investissements reçus : 722 000 €
- Opérations pour compte de tiers : 30 000 €
- Résultat de reports d'investissement : 1 565 000 €
- Opérations d'ordres de transfert entre sections : 550 000 €
- Opérations patrimoniales : 80 000 €
- Virements de la section de fonctionnement : 1 412 000 €

Je le rappelle, 1,2 M€ de résultat affecté, un FCTVA simulé avec 100 % de réalisation, pas d'inscription de subventions sans arrêt attributif, deux dossiers importants en attente : Salle des Loisirs et rue des Fontaines. Je ne peux pas résister, je vous annonce une bonne nouvelle, on a eu le retour de l'État pour la Salle des Loisirs et nous avons eu, au titre du Fonds vert et du soutien à l'investissement local, un accord hier à hauteur de 228 000 €, 200 000 € pardon.

Une ligne d'emprunt pour équilibrer le budget de 1,1 M€ qui ne sera bien sûr mobilisée qu'à hauteur des besoins et le virement de la section de fonctionnement est de 1 412 000 €.

Pour ce qui concerne les dépenses : 7,7 M€, dont 7,3 M€ de dépenses d'équipement :

- Immobilisations incorporelles pour 480 000 €
- Subventions d'équipement, 459 000 €
- Immobilisations corporelles, 2 247 000 €
- Immobilisations en cours, 3 994 000 €
- Emprunts et dettes assimilées, 310 000 €
- Opérations pour compte de tiers, 30 000 €
- Travaux en régie, nous prévoyons 100 000 €
- Opérations d'ordre, 40 000 €
- Opérations patrimoniales, 80 000 €

Ce qu'il faut préciser, c'est qu'au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », il y a 186 000 € d'études, au chapitre « subventions d'équipement » 288 000 € de subventions d'équipement, « immobilisations corporelles » 1 818 000 € de matériels et équipements et pour les « immobilisations en cours » 3 703 000 € de gros travaux et une prévision de 310 000 € en remboursement d'emprunt en cas de signature de contrat à échéance trimestrielle.

Je laisse la parole à Gilbert Bertrand, pour vous présenter plus précisément les dépenses d'investissement.

Gilbert Bertrand : On a repris par différentes pages l'ensemble des dépenses les plus significatives. On a donc sur des projets qui sont préparés depuis longtemps :

- L'opération de la rue des Fontaines pour 933 000 € TTC (à laquelle il faudrait rajouter les conteneurs enterrés, mais sur la partie du budget qui est consacrée à ça, plus la partie effacement des réseaux électriques)
- Le boulevard Legris pour 307 000 €
- L'espace France Services pour 520 000 €, dont 130 000 € en 2024
- La rénovation thermique et acoustique de la Salle des Loisirs pour 800 000 €, dont 250 000 € en 2024 (on fait ces précisions parce qu'on est sur des opérations de programmes, on va voir ça un peu plus loin)
- L'extension de l'Estran pour la création d'un stockage et d'une zone fonctionnelle à l'arrière pour 408 000 €
- La rénovation de la pataugeoire de Binic pour 140 000 € avec une prévision en 2024 de 382 000 € pour la piscine et les gradins.

Ensuite, on est plutôt sur des opérations d'ordre transition écologique :

- Rénovation de l'éclairage public, 100 000 €
- Des études de panneaux solaires sur les bâtiments (ça apparaît 2 fois, il y a 2 lignes, une étude SDE et une étude des Bâtiments), donc 4 000 € et 6 000 €
- Du relamping (c'est du changement d'éclairage dans les bâtiments pour de l'éclairage plus performant), notamment à l'Estran. Pour information, on a terminé le stade de tennis à Étables avec du matériel récent qui consomme beaucoup moins pour les salles de compétition.
- Des capteurs de suivi pour la consommation d'énergie des bâtiments, 6 000 €
- Une gestion technique pour les bâtiments pour piloter à distance, notamment les écoles, 38 000 €
- Des ballons d'eau chaude performants pour 6 000 €
- Une rénovation thermique de l'Estran (ce n'est pas une grosse rénovation thermique, mais ça va permettre de faire des économies) et donc le relamping dont je parlais pour 33 000 €
- Des voies douces et du mobilier vélo pour 110 000 €
- La fameuse signalétique à 30 km/h pour 80 000 €
- Les réseaux humides et la gestion des crues de l'Ic pour 94 000 €
- Le sentier littoral (études et travaux)
- Des reboisements et plantations pour 27 000 €

- Des études OAP (opérations d'aménagement programmé), c'est en relation avec le PLUI de l'Agglo pour 40 000 €
- La poursuite de la végétalisation des cours des écoles publiques pour 15 000 €
- Un véhicule et des vélos électriques pour 37 000 €.

Ensuite, on a des opérations sur le cadre de vie :

- La voirie (hors grands projets), 385 000 €
- L'accessibilité voirie sous l'angle PMR, on a une somme de 30 000 €
- Des conteneurs enterrés, on a réduit le budget à 20 000 € en attendant de voir ce que donnent le prix du matériel et le fonctionnement du service ; on a vraiment baissé sur cette ligne-là
- Des aménagements d'ouvrage divers (murs, escaliers, patrimoine) pour 56 000 €
- De la signalisation et mobilier urbain pour 40 000 €
- Les sanitaires automatiques (ou toilettes sèches) sont toujours en poursuite, 50 000 €
- Des défibrillateurs pour se tenir à jour sur nos matériels, il y a un renouvellement continu à 8 000 €
- Des subventions pour les logements sociaux, une prospective à 120 000 €
- Une provision pour acquisitions foncières à 150 000 €

Ensuite, on a des opérations par rapport au service public au patrimoine :

- Sur les écoles, des interventions sur les bâtiments pour 94 000 € et sur le mobilier et l'informatique pour 33 000 €
- Sur l'Estran, du matériel scénique à renouveler pour 17 000 €
- La restauration du Rigel qui est sollicitée (le bateau communal, c'est pour ça qu'il apparaît dans le budget communal) pour 13 000 €
- La valorisation du patrimoine maritime pour 25 000 €
- Des interventions dans les églises
- Du mobilier pour les différentes salles et associations pour 38 000 €
- La couverture du Foyer Jean Bart (qui est en très mauvais état) pour 24 000 €
- La mise aux normes du Musée pour 50 000 €
- Le cinéma pour 7 000 € de mise aux normes également

Ensuite, des équipements pour les CTM, des outils de travail pour nos CTM :

- Matériel et outillage d'atelier pour 10 000 €
- Matériel et outillage pour les bâtiments (bétonnière, aspirateurs) pour 8 000 €
- Des chaînes de mouillage pour les zones de baignade pour 9 000 €
- Matériel et outillage pour les festivités, notamment des barnums et des coffrets électriques pour 40 000 €
- Matériel et outillage pour la voirie (hors mobilier urbain) pour 7 000 €
- Matériel et outillage pour les espaces verts pour 17 000 €
- Ensuite, toute une liste de véhicules : fourgon, camion-benne 55 000 €, une grosse remorque TP pour 50 000 €, un gros tracteur pour 110 000 €, une tondeuse 48 000 € et une épareuse (qui arrive en fin de vie) pour 55 000 €.

Pour les études, on a 5 études qui vont être en parallèle, notamment l'étude d'extension et de restructuration du CTM à 200 000 €, la cuisine centrale pour 20 000 €, la Rognouse pour 23 000 €, le cinéma Korrigan pour 20 000 € et les Archives municipales pour 35 000 €.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur le budget, qui a été aussi vu en commission, ligne par ligne.

Monsieur le Maire : Michel Léger.

Michel Léger : Je vais poser à Gilbert ma question annuelle, je ne l'ai pas encore posée cette année : le boulevard Legris, cher à mon cœur, qui fait encore l'objet de sommes dans le budget, ça me réjouit parce que

la situation actuelle, on ne peut pas dire qu'elle soit satisfaisante, on passe notre temps à faire des trous et à les reboucher inlassablement. Quand peut-on espérer avoir une rue avec des conditions d'utilisation normale ?

Gilbert Bertrand : On doit déjà refaire l'étude des sols pour refaire cette voirie, c'est ce qui est mis au budget.

Michel Léger : Il n'y a pas grand-chose au budget, là. Par rapport aux dépenses de la rue des Fontaines, c'est une goutte d'eau dans la mer.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la même voirie, c'est 307 000 €, mais il n'y a qu'une petite fraction jusqu'à la rue de la Mer, la rue des Fontaines est beaucoup plus longue. Je suis moi aussi un pratiquant bi ou tri quotidien du boulevard et j'ai hâte aussi d'avoir un beau boulevard.

Là, les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés, les fils sont encore apparents, mais je pense que ça va disparaître...

Gilbert Bertrand : Il y a encore une opération au mois de mai, mais après ce sera la fin des travaux d'effacement des réseaux pour cette première portion. Pour tout vous dire, on a une étude de sol à faire parce que c'est une voirie qui est très, très ancienne et il faut vraiment qu'on analyse l'état du sol qui est extrêmement variable dans la voirie. Il va donc y avoir une partie « études » et c'est ce qu'on doit lancer maintenant.

Monsieur le Maire : Bernard Escande et Sophie Querré, Sophie peut-être ?

Sophie Querré : J'ai une question sur les défibrillateurs : je sais qu'il y en a une douzaine d'installés sur le territoire. Est-ce que c'est envisageable d'en avoir encore plus, je pense notamment à certains quartiers où il y a des personnes qui sont plus âgées ou qui ont des problèmes de mobilité ? Par exemple, dans les villages, de descendre à l'Estran, à la mairie ou au foyer-logement, ça peut prendre un certain temps et on sait que le temps compte quand on a besoin d'un défibrillateur.

Monsieur le Maire : Oui, Gilbert.

Gilbert Bertrand : Tout dépend des quartiers, mais ce qui est peut-être à consulter, il y a une application sur Internet qui permet de localiser les défibrillateurs qui existent et je sais qu'il y en a dans des quartiers. C'est intéressant, en tout cas pour les élus, d'avoir — les policiers municipaux peuvent vous renseigner — cette application pour repérer les défibrillateurs qui existent déjà physiquement. Selon les quartiers, il faut voir s'il y a un équipement public dans le secteur et souvent les équipements (comme les grands magasins) ont des défibrillateurs. S'il y a un trou dans la raquette, il faut pouvoir le repérer pour en rajouter. Je crois qu'il est question d'en rajouter un, plage du Moulin, parce qu'il y en a un en été, mais il n'y en a pas toute l'année. L'idée, c'est donc d'en rajouter un parce qu'il y a pas mal d'activité plage du Moulin, mais il y a sûrement d'autres endroits un peu similaires. Donc, s'il y a des points à combler, il faudrait nous les faire remonter.

Monsieur le Maire : Il va y avoir une réimpression des plans de la commune, ça n'a pas été fait depuis un petit moment, avec actualisation des noms de voies, mais aussi indication de nouveaux services comme les défibrillateurs. Les services ont travaillé aussi pour voir s'il y avait une bonne distribution sur l'ensemble de la commune, mais il se peut qu'il y ait des zones blanches à combler. Bernard Escande.

Bernard Escande : Je vois dans « Voirie, aménagements urbains » études diverses rue des Moulins, c'est quoi ?

Monsieur le Maire : C'est pour les réseaux.

Gilbert Bertrand : C'est quel montant ? Oui, c'est ça, on a eu un contact avec l'Agglomération parce que la voirie rue des Moulins doit être refaite, il y a encore des travaux de réseaux d'eau à venir, mais on devra refaire cette voirie, donc nos services ont interrogé l'Agglo par rapport au pluvial qui est très ancien. Il y a des investigations qui vont être faites sur le pluvial, mais l'Agglo dit qu'*a priori*, le pluvial est à notre charge. C'est un truc un peu étrange, l'Agglo prend en charge le pluvial au-dessus d'un certain diamètre, le pluvial structurant, et le petit pluvial reste à la charge de la commune. Là, ce n'est pas une petite opération, c'est toute

la rue, on est en train de regarder ça avec l'Agglo pour voir comment ça sera financé et comment se répartir la charge.

Gilbert Bertrand : La rue Pasteur... ça, c'est des études de voirie, c'est autre chose, c'est pour refaire la voirie.

Monsieur le Maire : Monsieur Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Je prends la parole au titre du groupe Terres d'Avenir. On voudrait regretter la même chose que ce qu'on avait dit au débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire qu'on aurait pu penser, étant donné la situation au niveau environnemental, on aurait espéré, on est déçu, on n'a pas l'impression, maintenant que vous avez pris en main le budget, qu'on ait vraiment cette orientation-là.

Il y a quelques points qu'on voudrait remettre en évidence. C'est assez symptomatique, on vient de parler de voirie pendant longtemps. Or, refaire des routes, ce n'est jamais urgent, refaire une route, ce n'est pas urgent. Par contre, lutter contre le réchauffement climatique, ça, c'est urgent. Je pense d'ailleurs que vous partagez ce constat avec nous. Nous pensons qu'il y a absolument nécessité d'investir sur l'avenir et d'essayer, pas d'essayer, *de* participer à lutter contre ces effets-là. Grosso modo, l'effet de serre, on n'a pas beaucoup de leviers en tant que commune pour être exemplaire. Je pourrais les rappeler, c'est d'essayer d'éviter de produire du gaz à effet de serre, donc changer les systèmes de chauffage et les systèmes de déplacement, essayer d'aller vers des productions d'énergie, en local, si possible renouvelables (donc il faut mettre le paquet pour essayer de produire beaucoup d'énergie) et enfin, il faut absolument essayer d'inciter l'agriculture — en est un pays agricole ici — de trouver les moyens d'avoir des leviers pour qu'on aille vers une nouvelle forme d'agriculture plus durable et si possible bio.

Si on regarde bien, je veux bien qu'on mette des petites feuilles vertes, mais le problème, c'est encore le même que tout à l'heure : les petites feuilles vertes, quand on en est à compter 6 000 € sur un budget d'investissement de 7 M€, c'est symptomatique de quelque chose, c'est symptomatique d'un problème, et le problème, c'est qu'on a l'impression que ces enjeux-là n'ont pas été pris en compte. 1 400 000 € dépensés en 2022 en voirie, c'est 50 % des dépenses. Il est prévu 2 200 000 € de voirie en 2023, c'est énorme, ça veut dire qu'on n'investit pas ailleurs et nous, ce qu'on pense, c'est qu'on ne peut qu'espérer que ce soit ponctuel et que ce soit des obligations impératives qui amènent la commune à avoir cette orientation-là.

Là encore, sincèrement, on pensait que dans ce domaine — en tout cas, ça faisait partie de votre engagement municipal et de votre campagne —, on n'aurait pas à revenir dessus et que vous mèneriez à bien ces projets-là et on estime que ce n'est pas le cas.

Les questions, ce serait : où est le projet de production locale d'énergie ? Je n'en vois pas sortir. La dernière fois, j'ai dit qu'il n'y avait plus besoin de se poser de questions sur le « comment ? » Oui, bien sûr, il faut se poser des questions sur le « comment ? », mais par contre, il faut le faire et ça nécessite à chaque fois... dans le logiciel, ça doit être présent et on a l'impression que ce n'est pas présent, on ne le voit pas.

Où est l'engagement d'un soutien d'une filière locale bio ? Ça, je pense que créer du besoin, essayer de créer des appels, non pas seulement de la part des habitants, on ne soutient pas seulement, à travers des études, l'évolution des bonnes pratiques chez les habitants. Il faut que notre commune soit exemplaire et on n'en voit aucun signal.

Où sont passés les engagements — à mon avis, la question est « où sont passés ces engagements de campagne ? » On a vraiment l'impression qu'à l'intérieur du budget d'investissement, c'est peau de chagrin, c'est du rhabillage en vert, je maintiens ce que je disais tout à l'heure.

Une petite remarque (je vais grouper pour ne pas monopoliser la parole), j'entendais parler des petites lignes d'investissement, il y en a une qui nous pose question, c'est les 59 000 € d'engagements sur le Musée, la mise aux normes du Musée, on sait que c'est quelque chose qui est là depuis longtemps, mais le Musée est en zone inondable et (on est dans le même thème) la montée des eaux sera irrémédiable, donc ce lieu est condamné parce qu'il est trop bas. Donc la bonne question à se poser, c'est comment on se projette dans les 5, 6, 7 ans

pour que ce Musée se déplace, aille ailleurs. Il y avait déjà des pistes de réflexion qui étaient engagées, est-ce que ça a avancé ou pas ? Là encore, mettre 59 000 € dans une mise aux normes alors que c'est un bâtiment dont on sait qu'à terme, relativement court, on ne pourra plus l'utiliser.

Monsieur le Maire : Je vais juste répondre à quelques questions. Déjà, je voulais me réjouir de l'engagement de Terres d'Avenir à nos côtés sur la transition écologique, même si ça ne va pas aussi vite que vous le souhaiteriez et que ça ne soit pas à la hauteur de vos espérances. En tout cas, on est bien dans la même mouvance et c'est rassurant, c'est bien.

Sur les petites feuilles vertes, je persiste c'est-à-dire que ce n'est pas uniquement pour faire joli, c'est que ça représente 1 M€ sur l'année dernière et on est à plus de 1,5 M€ cette année. J'entends bien que ce n'est pas suffisant.

Sur la production d'énergie renouvelable, on est bien décidé à le faire et à le généraliser. Simplement, si on veut être efficace et ne pas jeter l'argent par les fenêtres, il faut auparavant faire des études et c'est ce qui est prévu sur cette année 2023. On espère aller plus vite, mais on verra quand on aura les études. Il y a aussi des travaux conséquents qui vont être faits et poursuivis sur les économies d'énergie concernant les économies d'eau et les réducteurs de pression, mais aussi — Gilbert en a parlé — sur le relamping et là, on a un gros investissement de prévu. Il y avait un retard considérable de renouvellement de nos systèmes d'éclairage public qui sont confiés au SDE. Là, on est reparti dans quelque chose de beaucoup plus efficace et productif et il y a un budget important qui y est consacré.

Vous parliez des circuits courts et de l'alimentation. Je rappelle juste qu'il y a le travail sur la restauration collective avec un volet « éducation à l'alimentation » qui est bien dans ce sens-là, avec un volet éducatif important et une production (qui est à l'étude) maraîchère en régie.

Sur les Musées, les 59 000 €, si on ne les met pas aujourd'hui, je pense qu'on met l'activité purement et simplement en péril et possiblement une obligation de fermer le Musée, je crois que ce n'est pas souhaitable. Il y a sur ce site même (ça a déjà été envisagé et les études vont être poursuivies) l'éventualité de ne plus utiliser le rez-de-chaussée, mais l'étage. Il y a donc toujours cette possibilité-là, c'est en cours.

Il y a Gilbert et puis Hélène.

Gilbert Bertrand : Ce n'est pas une agression parce que la dernière fois c'était parti... on m'a fait dire des choses que je n'ai pas dites, donc je ne dis surtout pas que vous ne comprenez rien, je n'ai jamais dit ça, je ne l'ai même jamais pensé. Si vous avez compris ça, je m'en excuse, mais ce n'était pas du tout ce que j'avais dit.

Je vais donc la refaire, je vais vous inviter à nouveau à échanger dans votre groupe par rapport aux gens qui sont dans d'autres commissions pour voir les projets qu'on a en cours, qu'on suit, parce que dans tout ce que vous donnez, il y a des choses qui sont en cours d'initiation et même de réalisation. Sur la voirie par exemple, on pourrait faire plus de voiries, on a eu cette réflexion et on a du mal, d'ailleurs, à limiter à ce qu'on a aujourd'hui au budget. Mais il y a vraiment eu un travail sur la voirie. La rue des Fontaines, c'est une voirie qui est très longue, donc il y a un budget important et malheureusement, la voirie il faut la refaire régulièrement, sinon au bout de quelques années, tant qu'on a des voitures, le réveil peut être douloureux, ce qui a été le cas il y a quelque temps quand on avait refait beaucoup de voiries.

Je dois dire aussi qu'il y a un paramètre, il ne suffit pas de dire « il suffit de faire, tout le monde est d'accord, sur l'énergie renouvelable, produire, tout le monde est d'accord ! » La question, c'est qu'il y a besoin d'argent, mais il n'y a pas *que* besoin d'argent, on a aussi besoin de ressources humaines et nos services ont quand même été beaucoup mobilisés sur les fins de chantier qui étaient en cours. On commence à y arriver, on finit les vestiaires qui seront livrés samedi — j'en profite pour inviter tout le monde à l'inauguration à 11 heures — nos services ont été très mobilisés sur des projets et aujourd'hui on commence à libérer de l'énergie, c'est le cas de le dire, pour initier d'autres choses. La Mairie n'est pas non plus un « producteur d'énergie », mais il n'empêche qu'il faut s'inscrire dans cette démarche d'un point de vue tout simplement de bon sens, d'arriver à gagner en autonomie et sur les bâtiments.

Ce qui est intéressant, c'est de travailler à l'échelle de la commune, ce n'est pas l'échelle d'un particulier qui va faire sa petite production photovoltaïque ; sur une mairie ou sur des bâtiments collectifs, on peut faire des choses importantes. C'est là-dessus qu'on a travaillé, notamment avec l'ALEC et le SDE.

Pour finir, ça va être une note un peu désagréable, mais si on n'avait pas fait de travaux de mise aux normes du cinéma et qu'on n'envisageait pas de travaux sur le Musée, aujourd'hui le cinéma serait fermé depuis plusieurs années, je vous le dis très honnêtement et le Musée ne serait pas loin d'être fermé. Donc ces travaux, on ne peut pas attendre la montée des eaux, c'est sûr et certain, mais si on veut continuer au moins quelques années, il faut faire un minimum de travaux de sécurité.

Monsieur le Maire : Hélène.

Hélène Lutz : Par rapport au maraîchage bio, on l'a voté, en train d'échanger des terres pour avoir des terrains et c'est bien là-dessus qu'on va pouvoir soutenir et aider parce qu'il faut être propriétaire de terres pour pouvoir inciter. Sinon, c'est des affaires privées, on sait qu'on a créé un périmètre avec le Conservatoire parce que, eux, ont des moyens pour aider les agriculteurs à passer vers une agriculture réparatrice, voire bio, parce qu'ils ont des moyens financiers que nous n'avons pas sur des terrains qui ne nous appartiennent pas.

Pour l'instant, l'idée c'est de pouvoir être propriétaire de terrains aux Villes-Robert de manière à faire du maraîchage parce qu'on est bien d'accord sur ce point-là.

Monsieur le Maire : Monsieur Barbier, pour terminer.

Guillaume Barbier-Cueil : Je ne vais pas être long. Je suis tout à fait conscient, mais je parlais d'un autre aspect qui était qu'il y a le fait d'être soi-même propriétaire, mais il y a aussi le fait que le deuxième levier en tant que la municipalité, c'est de créer un débouché, c'est-à-dire acheter du bio sur le marché. On a déjà de la restauration, à travers nos foyers logements, on pourrait tout à fait décider demain de passer au 100 % bio, on crée un appel : si au début il n'y a pas, peut-être que dans le futur il y aura et c'est bien tout l'enjeu qu'il y a derrière la restauration collective.

Encore une fois, c'est le caractère urgent de ces choses-là qui commence à me soucier et de l'impression que j'ai, je ne sens pas que ça devienne la première préoccupation d'investissement, on en est trop loin.

Voilà, c'est notre remarque.

Monsieur le Maire : On est en route. Michel Léger.

Michel Léger : Je voulais juste faire une petite rectification pour éviter des erreurs d'interprétation éventuelles. Tout à l'heure, il a été dit, tant par Monsieur le Maire que par Guillaume Barbier, que les listes Transition Citoyenne et Terres d'Avenir avaient une conscience écologique ; je voulais souligner que le petit groupe minoritaire que nous sommes y porte également beaucoup d'attention.

Monsieur le Maire : Tout à fait, Michel, j'en suis persuadé. Oui, Yannick.

Yannick Collin : Je voudrais revenir sur plusieurs points. En 2020, je me suis engagé sur une liste qui avait pour programme la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des ambitions quant à l'organisation de projets structurants (environnementaux ou autres). Or, je constate que dans ce budget 2023, les dépenses de fonctionnement sont prévues avec une augmentation de 1,2 M€ par rapport au réalisé (je dis bien « par rapport au réalisé ») 2022, soit une augmentation de 17 %. Je ne sais pas si ça vous choque, mais pour moi 1,2 M€ d'augmentation des dépenses, ce n'est pas n'importe quoi.

Je comprends qu'on puisse prévoir 400 000 € pour l'énergie, par contre pour les autres dépenses, il y a peut-être des efforts à faire. Entre autres, on a parlé tout à l'heure du budget « Fêtes et cérémonies » (6 232) où on augmente de 40 %, la communication où on augmente de plus de 50 % puisqu'on va passer à 53 800 € et on était à 29 300 € en 2022. Au début du mandat, en 2020, on était à 16 000 €.

Les frais de personnel, si on les remet dans le même périmètre que les années précédentes parce que là, il y a eu une façon de dispatcher différente (c'est une façon de faire), on a encore une augmentation en 2023 de 11 %. On a eu une augmentation en 2022 de 11 % des frais de personnel et en 2023 on aura une augmentation de 11 % puisqu'on sera à 4 554 000 €, si je reprends les MNS et les capacités. Donc, actuellement sur ce budget, je pense que l'évolution est inquiétante en termes de fonctionnement.

Dans le même temps, en termes d'investissement, quand on parlait des projets structurants, il y a l'environnement, mais il y a aussi, moi sur Binic aujourd'hui, je ne vois pas de projets : les Traversées de Binic, ça n'avance pas, il y a eu des études de faites par l'équipe précédente pendant trois ans, là ça fait trois ans que l'équipe est en place et qu'est-ce que je vois au budget, il y a 120 000 €, on est toujours dans les études. Concernant le secteur de la Poste, on n'a rien, concernant La Fougeraie, ça n'avance pas, concernant le secteur du cinéma, il n'y a rien. On avait parlé dans notre programme des aménagements de quais, on n'en parle pas. Si, je vois bien la Rognouse, 23 000 €, mais j'ai l'impression que la décision est déjà prise ou du moins elle est bien orientée (on l'a vu lors de la commission).

Je ne peux donc pas voter pour ce budget et ce qui m'inquiète... Si, des petites décisions parallèles, on met 80 000 € pour passer la commune à 30 km/h. Si c'est ça les projets... Je trouve, que ce soit en termes de fonctionnement ou que ce soit en termes d'investissement, que vous n'êtes pas du tout dans le programme.

Monsieur le Maire : Le jugement est sévère, mais je ne le prends pas pour argent comptant et je compte bien développer ça dans le magazine qui va être distribué début avril, le dossier c'est « le bilan de mi-mandat » et c'est un comparatif par rapport à nos engagements. J'invite donc chacun à revoir ça et discuter, mais pour moi, je n'ai pas à rougir de nos engagements et de nos réalisations, je trouve qu'on est bien dans nos engagements de campagne. J'entends les réserves et les critiques, ça demanderait plus d'échanges sur chaque point parce que je pense que c'est globalisé.

Oui, Hélène, si tu veux apporter quelques éclaircissements, et peut-être sur le cinéma.

Hélène Lutz : Oui, c'est ça. Là, sont abordées des questions où là encore, on n'a pas la mainmise. Par exemple, sur la zone du cinéma, on est en DUP, on est passé devant les juges et il y a négociation avec certains propriétaires, mais on sait bien qu'avec l'EPF, ça va prendre du temps et qu'il faut attendre le retour des juges puisqu'il y a eu un refus de ce qui avait été proposé.

Deuxième niveau, la Fougeraie, là encore il y a un procès, c'est pareil, on est obligé d'attendre, on ne fait pas ce qu'on veut.

Il y a plusieurs dossiers comme ça qui ont été retenus dans ce que tu as dit et pour l'instant, on n'a pas la main dessus, ce n'est pas qu'on n'en a pas l'envie.

La Poste, c'est pareil, c'est privé, ça appartient à quelqu'un, pas la Poste même, mais ça faisait partie d'une étude globale qui pour l'instant est mise en arrêt. Donc on attend de voir si ça peut rejoindre le terrain d'à côté.

Yannick Collin : La partie de la Poste qui appartient à la commune, il y a moyen de développer un projet sur ce secteur-là. J'ai parlé aussi des Traversées de Binic.

Monsieur le Maire : Concernant les Traversées de Binic, on est en attente de données complémentaires de la part de l'Agglomération et en particulier de la gestion des milieux aquatiques et de la protection des inondations. Le bassin de l'Ic est un bassin prioritaire et on bénéficie de l'ingénierie de l'Agglomération là-dessus, mais par contre, il y a besoin de temps : il y a une étude hydraulique qui va être faite, de manière à dimensionner les futurs ouvrages en fonction de ces données-là et donc il y a urgence à ne pas se précipiter parce que compte tenu des montants prévisibles de travaux, il faut qu'on s'assure au moins que ça soit pérenne et adapté pour pouvoir faire face et à la submersion et aux crues.

Guillaume Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Sur la poste, il me semble même qu'il y avait eu un projet très avancé, qui était même allé jusqu'à un architecte qui avait fait un projet, avec l'accord d'ailleurs des propriétaires d'à côté. Je ne sais pas comment ni pourquoi il a été abandonné, mais en tout cas il y avait un vrai projet qui était en démarrage.

Monsieur le Maire : Il y avait un projet, on est d'ailleurs lié par une promesse de vente avec l'aménageur, avec le promoteur. On va être libéré de cette obligation prochainement, ce qui va permettre d'éventuellement envisager un autre projet. La réalisation n'a pas pu se faire, l'accord n'a pas été trouvé, c'est comme ça, on n'était pas décisionnaire sur ce projet, on verra sur l'avenir.

Oui, Michel Léger.

Michel Léger : Sur le cinéma « Le Bretagne », au contraire il faut vous féliciter parce qu'involontairement, vous avez créé un super espace vert.

Monsieur le Maire : C'est la biodiversité. On va pouvoir passer au vote de ce budget principal. Il est proposé d'approuver le budget primitif 2023 de la commune, tel que présenté et annexé aux documents que vous avez reçus. Il est proposé également d'approuver le budget primitif et de déléguer au Maire, conformément au référentiel M57 qui est maintenant appliqué sur la comptabilité publique, la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre — c'est une possibilité qu'offre la M57 —, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes qui sont fixées par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section, soit pour la section de fonctionnement, à hauteur maximale de 500 000 €, soit 5,9 % des dépenses réelles et à la section d'investissement de 400 000 €, soit 5,4 % des dépenses réelles. Si virements il y a, c'est des opérations qui, avant, passeront à la commission Finances.

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Sur cette proposition de délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Vous préférez qu'on fasse un vote séparé ? On peut, donc on va reprendre, c'est lié, mais on peut les séparer.

Je reprends. Une délibération par rapport au vote pour le **budget primitif 2023** : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

24 voix Pour et 9 Contre (M. Collin, M. Avril, M. Barbier-Cueil, Mme Machet, M. Darche, M. Larupt, Mme Querré, M. Léger, M. Escande)

Une délibération pour autoriser les virements de chapitre à chapitre, selon les montants que j'ai énoncés tout à l'heure et, conformément au CGCT, limités à 7,5 % maximum.

Gilbert Bertrand : Pratiquement, ça évite de faire des DM en budget, surtout que ça prend du temps. C'est une option qu'on prend de simplifier, mais ça passera...

Monsieur le Maire : Donc, sur cette proposition, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Il nous reste donc les budgets annexes... Pardon, sur les autorisations de programme et crédits de paiement, l'article R2311-9 dispose que les autorisations de programme et leur révision éventuelle sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil municipal par délibération distincte lors de l'adoption du budget de l'exercice et il est proposé au Conseil municipal d'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement ci-dessous et de voter les crédits correspondants pour l'année 2023.

Les AP/CP en cours : il y en a une qui porte le n° 1 sur la rénovation thermique et acoustique de la Salle des Loisirs. L'autorisation de programme initiale était de 1 M€, elle a été modifiée à 1 050 000 €, le crédit pour 2022 a été voté à hauteur de 500 000 €, le consommé 0. Le crédit proposé pour 2023 serait de 800 000 € pour 2023 et 250 000 € pour 2024, pour arriver à la somme totale de 1 050 000 €.

La deuxième autorisation de programme, c'est la création de l'espace France Services, avec une autorisation initiale de 612 000 €, qui a été modifiée après attribution des marchés à 700 000 €. Le crédit voté en 2022 était de 306 000 €, un consommé à 0 et une proposition d'ouverture de crédit pour 2023 à hauteur de 520 000 € et pour 2024 à 180 000 €.

Voilà la proposition. Je ne sais pas s'il y a des questions ? On va passer au vote. Qui est pour ? Il manque Michel Avril qui s'est absenté. Michel Avril est revenu, vous votez pour ? Merci.

Très bien, on va pouvoir passer aux budgets annexes.

Nathalie Mobuchon : Pour le budget du camping. En fonctionnement (je suis un peu perturbée parce qu'on présente d'abord les dépenses avant de présenter les recettes et c'est l'inverse pour tout le reste).

En fonctionnement donc, un total de dépenses prévues de 285 600 € et des recettes en équilibre de 285 600 €.

Pour le chapitre des dépenses courantes : 93 300 € de proposés pour le total des... Chapitre 12, des charges de personnel 108 700 €, les autres charges de gestion courante 1 200 €, charges exceptionnelles 1 505,55 €, dotations aux amortissements 20 094,45 €, virements prévisionnels 50 800 €, dépenses imprévues 10 000 €.

Côté recettes d'exploitation : amortissement de subventions et travaux en régie 22 300 €, excédents antérieurs 112 469,65 €, vente de produits du Domaine 150 000 €, autres produits de gestion courante 830,35 €.

Il est précisé que les dépenses d'énergie en forte augmentation, des travaux en régie plus importants réalisés pour répondre aux exigences de classement « 2 étoiles », augmentation de la redevance spéciale, honoraires pour la déclaration d'impôt sur les sociétés et modification du tableau des effectifs pour passer à 1,5 ETP annualisé. Donc, pour cette année, une baisse des charges de personnel avec l'admission à la retraite d'un agent dont je vous ai parlé tout à l'heure, après un arrêt de longue durée.

En investissement, pour les dépenses 224 600 € au total : amortissement de subventions et travaux en régie pour 22 300 €, immobilisations et encours 153 700 €, dépenses imprévues 1 500 €, immobilisations incorporelles 12 000 €, opérations patrimoniales 12 500 €, immobilisations corporelles 13 500 €, un reste à réaliser de 9 100 €, donc le total de 124 600 €.

Les recettes : virements 50 800 €, excédents d'investissement reportés 141 205,55 €, amortissements 20 094,45 €, pas d'emprunt, opérations patrimoniales 12 500 €, pas de reste à réaliser, donc un total de 224 600 €.

Je vous en ai parlé tout à l'heure, la création d'un site Internet dédié, avec un outil de réservation et de paiement en ligne (nous rentrons dans le XXI^e siècle), une nouvelle signalétique, changement de luminaires par des LED, nouveau mobilier, réparation de la toiture du bloc sanitaire et lancement d'une étude de faisabilité pour l'installation d'un système de chauffe-eau solaire.

Est-ce que vous voulez qu'on vote budget par budget ou on fait les trois budgets annexes en même temps ? Comme vous le souhaitez.

Guillaume Barbier-Cueil : Juste une petite précision, tu as parlé de chauffe-eau solaire alors que tout à l'heure, vous aviez parlé de panneaux photovoltaïques, c'est chauffe-eau solaire, ça paraît plus cohérent.

Monsieur le Maire : Oui, c'est bien du solaire thermique.

Yannick Collin : Comme je l'ai précisé en commission, je regrette qu'on ne prévoie rien sur la réhabilitation des bâtiments, entre autres les petits logements qui sont sur la droite. Il y avait des études qui avaient été faites par les équipes précédentes, par notre équipe au départ, et puis on laisse tout tomber.

Monsieur le Maire : Il faut dire que les services ont été pas mal mobilisés sur un certain nombre de chantiers, mais la question est importante et il faut, sur l'année 2023, engager les études pour réaliser des travaux sur 2024.

Yannick Collin : Il y a quelque chose au budget pour engager des études ?

Monsieur le Maire : Oui.

Yannick Collin : Sur la réhabilitation des bâtiments ?

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas inscrit, mais on peut y travailler sans avoir quelque chose d'inscrit au budget.

Nathalie Mobuchon : C'est un sujet qui fait débat, c'est « quel camping voulons-nous ? » Il y avait eu de gros travaux de prévus sur ce camping, je ne m'avance pas (je pense) en disant que nous avons décidé de garder une touche « nature » à ce camping, de ne pas vouloir tout casser et tout refaire. Là, l'urgence, c'est la toiture et c'est d'envisager une production d'eau chaude (parce qu'en plus, ça nous ferait faire de grosses économies), mais on pourra relancer la discussion en commission Travaux, pourquoi pas ? Pour moi, ce n'est pas l'urgence de partir dans de gros travaux. Par contre, je pense qu'il y a un travail assez rapide à effectuer sur un *relooking* des mobil-homes.

Je pense qu'il n'y avait pas d'opposition pour qu'on vote tous les budgets annexes en même temps.

Pour le cinéma, pour ce qui est du fonctionnement, de dépenses à hauteur de 102 400 € et des recettes du même montant. Des dépenses courantes pour 92 700 €, des dépenses de personnel pour 6 000 €, autres charges de gestion courante 500 €, charges exceptionnelles 500 €, dotations aux amortissements 2 200 €, un virement prévisionnel de 500 €. Un total de 102 400 €.

Pour ce qui est des recettes, amortissements des subventions 2 000 €, excédents antérieurs reportés 20 186,76 €, vente de produits et prestations 23 013,24 €, subventions 57 200 €.

Ce budget prend en compte l'augmentation importante des prix de l'énergie, un maintien des crédits pour la location des films, l'augmentation de la subvention prévue de 10 000 €, une facturation des interventions techniques et comptables pour 6 000 € et une prévision de 23 000 € de billetterie, en restant prudents.

Côté investissement, pour le cinéma, des dépenses de 7 300 €. Côté dépenses, amortissements des subventions 2 000 €, acquisitions diverses 5 000 €, dépenses imprévues 300 €.

Pour les recettes : excédents d'investissements reportés 3 348,14 €, amortissements 2 200 €, subventions 1 751,86 €.

Il est important de préciser que les dépenses sur le bâtiment et les études pour le projet de réhabilitation sont imputées au budget principal.

Pour l'espace France Services, 101 200 € de budget : dépenses courantes 13 700 €. Ce qui nous coûte le plus, ce sont les dépenses de personnel 66 600 €, autres charges de gestion courante 1 500 €, charges spécifiques 1 000 €, dotations aux amortissements 2 900 €, virements prévisionnels 15 500 €.

Côté recettes, 31 163,68 € d'excédents reportés, 70 036,32 € de participations.

Là aussi, une prise en compte des dépenses courantes en fonction du prorata de la surface occupée par l'espace France Services dans les locaux de la mairie, une augmentation liée à l'énergie, le remboursement à la commune des frais de personnel (dont l'entretien des locaux) — ça reste stable — et une subvention d'équilibre de 40 000 € pour la commune et de 30 000 € par l'État.

Une bonne nouvelle, la subvention de l'État passerait à 35 000 €. Ce n'est pas idéal, mais c'est toujours dans le bon sens.

Sur l'investissement, 32 000 € de dépenses : acquisitions 31 000 €, immobilisations corporelles 1 000 €.

Côté recettes, excédents d'investissements reportés 5 385,63 €, amortissements 2 900 €, FCTVA 214,37 €, subventions d'investissement 8 000 €, virements prévisionnels 15 500 €, ce qui nous fait un total de 32 000 €.

On a prévu l'acquisition de mobilier et de matériel informatique par ce budget annexe. Il y aura un financement par une subvention d'équipement de la commune et un virement de la section de fonctionnement.

C'est important, je ne sais pas si tout le monde le sait, mais les travaux ont commencé à l'ancienne poste d'Étables-sur-Mer et je tiens à rappeler aussi qu'il y aura, dans l'espace France Services qui sera installé là-bas, La Poste qui sera à cet endroit-là.

Monsieur le Maire : Voilà sur ces budgets annexes, merci, Nathalie. Est-ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote. On vote donc les trois budgets primitifs : le camping, le cinéma et le budget France Services. Qui est pour ? Pardon ?

Yannick Collin : Juste une chose, je m'abstiens sur l'investissement au camping, parce que je pense qu'il y a quelque chose à faire. 24 voix Pour - 1 Abstention (M. Collin) - 8 voix Contre (M. Avril, M. Barbier-Cueil, Mme Machet, M. Darche, M. Larupt, Mme Querré, M. Léger, M. Escande)

Monsieur le Maire : Hormis l'abstention sur le budget camping de Yannick Collin, qui est pour l'adoption des budgets annexes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Budget annexe Cinéma : 25 voix Pour - 8 Abstentions (M. Avril, M. Barbier-Cueil, Mme Machet, M. Darche, M. Larupt, Mme Querré, M. Léger, M. Escande)

Budget annexe Espace France Service : 25 voix Pour - 8 Abstentions (M. Avril, M. Barbier-Cueil, Mme Machet, M. Darche, M. Larupt, Mme Querré, M. Léger, M. Escande)

Merci, et je pense qu'on va pouvoir se restaurer quelque peu avant de poursuivre. Vingt minutes, c'est suffisant ?

— *Interruption de séance* —

07 - Imputations au compte 6232

Monsieur le Maire : On va reprendre la séance, avec la délibération n° 7 concernant encore les finances, pour Nathalie Mobuchon.

Nathalie Mobuchon : Selon l'instruction M57, les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées dorénavant au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et une délibération doit fournir le cadre des dépenses autorisées pour cette imputation. Nous l'avons présentée en commission Finances le 10 mars 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider que seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses concernant d'une manière générale l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, fêtes du Patrimoine, boissons, fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements, les frais relatifs aux prestations de sociétés et troupes de spectacles, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles et artistiques, réceptions patriotiques et les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Il est proposé de préciser que les frais liés à l'exposition d'œuvres à la Galerie municipale seront dorénavant imputés à l'article 6233 « Foires et expositions » et les spectacles accueillis à la Salle de l'Estran à l'article 6042 « Achats de prestations de service ».

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Qui est pour ?

Vote à l'Unanimité

Délibération suivante, modification du règlement des cabines de plage et je laisse Aurélia Chorin nous la présenter.

08 - Modification du règlement des cabines de plage

Aurélia Chorin : La commune dispose de 203 cabines de bain, dont 145 à la plage des Godelins, 50 à la plage du Moulin et 8 au-dessus de la plage de l'avant-port.

Ces cabines sont louées selon des tarifs votés annuellement. Pour rappel, la tarification des cabines a été modifiée lors du vote des tarifs 2023. Une réduction de 20 % s'applique désormais aux personnes à mobilité réduite et un tarif annuel a été créé de façon à s'adapter aux pratiques.

Il convient désormais d'adapter le règlement des cabines de bain, notamment pour réserver les 3 cabines doubles de la plage des Godelins répondant aux normes « personnes à mobilité réduite » aux personnes concernées.

Vu l'avis de la commission Finances en date du 17 mars 2023, il vous est proposé d'approuver, à compter du 1^{er} avril 2023, le règlement des cabines de bain proposé.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est pour ?

Vote à l'Unanimité

Délibération suivante, c'est Nathalie, convention avec l'AGORASTORE pour la vente de matériel aux enchères sur Internet.

09 - Convention avec AGORASTORE pour la vente de matériels aux enchères sur Internet

Nathalie Mobuchon : Afin de rationaliser les stocks de biens devenus inutiles et consommateurs d'espace, et en conformité avec les principes du réemploi pour une économie circulaire, il est proposé de souscrire une convention de prestation de services avec la société AGORASTORE qui dispose d'une plate-forme de vente aux enchères en ligne.

Le contrat proposé à une durée de quatre ans et à un coût forfaitaire de 480 € TTC pour toute la période. La commission applicable sur chaque vente est de 12 %.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe du contrat-cadre et de l'utilisation de la plate-forme Internet AGORASTORE de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités, d'approuver la mise en vente de véhicules, *via* la plate-forme AGORASTORE, dont la valeur est susceptible de dépasser le seuil des 4 600 €, en précisant qu'il conviendra au Conseil municipal d'approuver ces cessions afin qu'elles soient effectives si elles sont supérieures à ce montant, et d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation de services annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

Guillaume Barbier-Cueil : Une petite question concernant ce point, il y avait une pratique qui ouvrait la possibilité aux salariés, éventuellement pouvoir racheter du matériel de la commune d'occasion. Est-ce que c'est ma mémoire qui flanche ou est-ce que c'est quelque chose qui a disparu ?

Nathalie Mobuchon : Je n'ai pas connaissance de cette pratique.

Monsieur le Maire : Monsieur Avril, peut-être... Ça a existé ? On me dit qu'on peut mettre en vente directe.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

On va passer au tableau des effectifs, il va être présenté par Dominique Gallo.

PERSONNEL

10 - Tableau des effectifs

Dominique Bellein-Gallo : La commune compte actuellement 94 postes ouverts, dont 88,67 en ETP. Plusieurs modifications ont été faites depuis décembre 2022. Elles concernent particulièrement le camping et la police municipale. Nous avons une création de postes d'adjoint technique territorial pour 29 heures (c'est un agent qui est en périscolaire, qui fait également adjoint d'accueil au camping). Vous le trouvez dans le tableau des effectifs en pièce jointe n° 4 (il est inscrit dans le service périscolaire).

On a également, concernant le camping, l'augmentation de la durée hebdomadaire (dont on a déjà parlé tout à l'heure) du service du poste d'agent d'accueil du camping, qui passe à 35 heures.

Au niveau de la police municipale, on a une suppression de ligne d'un emploi de catégorie C (c'était une durée hebdomadaire de 3 heures pour un placier) et nous avons la création d'un poste de catégorie C d'agent de sécurité de la voie publique en charge de la conduite des transports scolaires, qui va venir rejoindre les deux policiers municipaux.

Vu la présentation en Comité social territorial le 9 mars 2023 et vu l'avis favorable de la commission du Personnel du 16 mars 2023, il est donc proposé au Conseil municipal de valider le tableau des effectifs de la commune annexé à la présente délibération et d'approuver les créations et modifications des postes afférents.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur le tableau des effectifs ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

C'est Dominique qui poursuit sur la création des emplois saisonniers.

11 - Création d'emplois saisonniers pour l'année 2023

Dominique Bellein-Gallo : Comme chaque année, la commune a besoin d'avoir recours à des renforts saisonniers. Là aussi, il est proposé au Conseil municipal de créer les emplois saisonniers suivants (on a notamment 3 agents polyvalents des services techniques). Comme l'activité va se densifier à partir du 1^{er} avril, la commune a besoin dès maintenant d'agents supplémentaires ; ces 3 agents feront 35 h/semaine.

Nous avons également besoin de renforts pour les manifestations estivales et les congés des agents (des agents polyvalents des services techniques). On en a besoin de 4 entre le 1^{er} juin et le 31 août.

Nous avons également besoin au camping municipal d'une personne supplémentaire pour 20 heures (comme l'année dernière).

Au niveau des accueils de loisirs sans hébergement, nous avons 3 saisonniers sur juillet et sur août, en plus de l'accueil de 2 stagiaires BAFA pour juillet et août ; ces personnes seront à 35 heures.

Pour la Galerie, il est rappelé que nous avons notre responsable-galerie qui arrive lundi prochain et nous verrons avec elle, notamment, comment répartir les 20 heures que nous consacrerons cet été pour l'exposition estivale.

Nous aurons ensuite, durant les congés des agents en poste, vraisemblablement un intérimaire qui viendra comme l'année dernière sur les congés « poste d'accueil », « état civil » et « entretien des locaux ».

Nous avons 12 postes au lieu de 15 l'année dernière : 1 de moins en août et on a 2 animateurs BAFA au lieu de 5.

Voilà les propositions pour cet été sur les emplois saisonniers.

Monsieur le Maire : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des questions sur les emplois saisonniers ? On va passer au vote. Qui est pour ? Des abstentions. ?

Vote à l'Unanimité

Une délibération concernant la création d'un poste de chargé de mission « Animation de la transition écologique ».

12 - Création d'un poste de chargé de mission « Animation de la transition écologique »

Hélène Lutz : La volonté de l'engagement de transition écologique des trois listes vient d'être confirmée, je pense donc que ce point va être voté très rapidement.

La commune est lauréate de l'appel à projets de la Région « Mobilisation et participation des citoyens dans les démarches de transition énergétique et climatique » pour la création d'une mission d'animation de la transition écologique de façon participative. À ce titre, nous avons retenu 50 000 € pour un contrat de trois ans sur un chargé de mission qui sera chargé d'accompagner la mise en œuvre de la politique municipale en matière de transition écologique de façon participative.

Je ne vais peut-être pas vous lire tous les points, je les ai comptés, ça fait beaucoup de choses, mais vous avez eu le temps de tout lire et je vous propose de créer ce poste de chargé de mission « Animation de la transition écologique » pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Machet.

Bernadette Machet : Une question, Monsieur le Maire. Vous nous avez informés, en date du 16 mars, qu'il y avait eu un marché d'attribué pour l'accompagnement de la collectivité pour la mise en œuvre de la stratégie écologique. Ce marché a été donné à la SARL « Ma petite boîte verte » pour un montant de 32 000 €. Ce contrat se déroule sur quatre ans, de 2022 à 2026.

Fait-il double emploi avec ce chargé de mission ? C'est la première question.

Les 50 000 €, c'est une subvention que l'on reçoit, divisée, je suppose, par trois parce qu'on va recevoir sans doute le tiers tous les ans (à moins qu'on ait les 50 000 € tout de suite), mais il y a l'embauche d'un ingénieur et moi je voudrais savoir quel est le reste à charge sur le salaire d'un ingénieur pour la commune pour cette stratégie écologique.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est qu'on a déjà 32 000 € qui sont affectés sur ce chapitre-là pour quelqu'un qui est extérieur et qui vient certainement nous aider, mais quelle est la différence ? Ou alors on fait la même chose, je suis pleine d'interrogations.

Monsieur le Maire : On va vous répondre.

Hélène Lutz : L'appel d'offres que l'on a fait, c'était pour un diagnostic, puis après créer une stratégie globale de la transition écologique et écrire, définir des plans d'action. Le chargé de mission, lui, travaillera d'abord — « Ma Petite boîte verte » ne reviendra qu'une fois par an pour vérifier et soutenir ce chargé de mission, mais au quotidien, c'est le chargé de mission qui travaillera au sein de la commune ; c'est lui qui va superviser et coordonner pour mettre en place toutes ces actions de transition écologique.

Bernadette Machet : Si j'ai bien compris, « Ma Petite boîte verte » va venir une fois par an pour 8 000 € (puisque le contrat, c'est 32 000 €, divisés par 4, ça fait 8 000 € de charges par an pour la commune) et vous me dites « elle va venir une fois par an pour vérifier... » Je ne comprends pas bien.

Monsieur le Maire : Il y a les deux tiers de l'enveloppe (des 32 000 €) qui sont consommés sur le diagnostic et la stratégie, le reste va être utilisé sur les trois ans. Il y a un nombre d'heures déterminées, ce n'est pas trois fois, c'est un nombre d'heures d'accompagnement, surtout pour faire le point par rapport aux objectifs qui seront fixés.

Ce n'est pas du tout « Ma Petite boîte verte » qui sera en charge d'animer la transition écologique et de faire la participation citoyenne qui est le deuxième volet, puisque c'est un poste d'animation à la transition écologique.

Concernant le reste à charge pour la commune d'un poste de catégorie A ou de catégorie B, on peut estimer mais le recrutement n'étant pas encore fait, on le verra après – que c'est de l'ordre de 100 000 € sur trois ans et on a donc la moitié (50 000 €) qui est financée aujourd'hui. Pour le versement, on a eu 25 000 €, ce sera versé en deux fois (25 000 € cette année et 25 000 € l'année prochaine).

Oui, Monsieur Barbier. Pardon, je n'avais pas vu.

Yannick Collin : Vous connaissez ma position sur cette création de postes et entre autres sur l'étude préalable dont parlait Madame Machet. Je pense que ce n'est pas sur le périmètre de la commune que ça doit être fait, c'est par exemple sur l'ancien Sud Goëlo ou un financement Agglo. Sur la commune, je ne vois pas trop l'intérêt aujourd'hui, donc je m'abstiendrai,

Monsieur le Maire : Très bien. Monsieur Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : On s'abstiendra aussi. Pour parler de cohérence, c'est justement parce qu'il y a une incohérence entre l'embauche de quelqu'un et la non-budgétisation de l'investissement. Quand on regarde les détails, on parle toujours d'accompagner les habitants dans le bien-faire. Mais quand est-ce que la commune est exemplaire ? C'est ça l'enjeu qu'il y a aujourd'hui et en fait, si ce poste était vraiment orienté vers l'exemplarité de la commune, associé à des enveloppes budgétaires, avec un investissement pluriannuel sur plusieurs années, là on serait pour, mais là on a l'impression que... on ne sait pas, donc on s'abstiendra.

Monsieur le Maire : D'accord, vous êtes cohérent dans vos propos ; par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, il y a une constance. Hélène, tu voulais rajouter quelque chose ?

Guillaume Barbier-Cueil : Ce n'est pas *moi*, ce n'est pas *moi*, je suis représentant d'un groupe. Je vous remercie.

Hélène Lutz : Il faut peut-être relever que dans ce qui est prévu, il y a la mise en œuvre et le suivi des actions de la stratégie environnementale, qu'on a donc développée cette année avec « Ma Petite boîte verte », et ça, c'est le chargé de mission qui, en tant qu'agent, va aider à organiser et superviser cette mise en œuvre.

Je pensais qu'on était vraiment tous d'accord sur l'importance de cette transition et d'avoir un agent qui va agir dans ce sens me paraît être une étape fondamentale ; deuxièmement, je suis étonnée parce que Bernadette, vous faites partie du COPIL, vous avez tout le temps été présente, donc vous savez où on en est et à la prochaine commission Environnement qui va avoir lieu dans 10 jours, il est prévu de présenter les différents plans/actions pour qu'ils soient visibles. Vous savez donc toute la démarche qui a été faite, vous avez même participé à des ateliers de travail.

Monsieur le Maire : Madame Machet, juste une réponse.

Bernadette Machet : J'ai participé à une réunion, c'est vrai, je n'ai pas dû prendre les autres. Maintenant, je suis en attente d'actions réelles et on ne les voit pas. On aurait peut-être pu justement commencer à les lister, ç'aurait peut-être été bien. Ce que je vois, c'est qu'on est en train de faire des doublons ou alors il fallait ne pas prendre « Ma Petite boîte verte ». Bien sûr, prendre le chargé de mission, ça, je suis d'accord, mais pas les deux.

Monsieur le Maire : Je me permets de dire qu'il y avait nécessité de faire un travail préparatoire — c'était le diagnostic et la stratégie — qui est largement justifié par le recours à « Ma Petite boîte verte ». Maintenant, on va passer dans l'opérationnel avec l'animateur ou l'animatrice.

Gilbert Bertrand : Je fais juste un retour sur le passé parce qu'on avait un service qui a existé sur notre territoire, à l'échelle même du territoire plus large, qui s'appelait le SMEGA, un syndicat organisé par les communes, qui faisait beaucoup de choses, qui était sur le terrain. Ce syndicat a disparu au jour de notre bascule dans l'Agglo de Saint-Brieuc. Il y a des choses qui sont reprises dans l'Agglo, mais pas ce qui était fait, le syndicat a complètement explosé (il a disparu en 2017, je crois).

Monsieur le Maire : Je crois qu'on a besoin de toutes les énergies et par rapport à ce que disait Yannick tout à l'heure, certes l'Agglo a son PCAET (plan Climat-Air-Énergie territorial) auquel on est associé, mais force est de constater qu'on est au bilan de mi-mandat du PCAET, les objectifs ne sont pas atteints — on sait que la tâche est difficile —, mais on pense qu'on peut contribuer au-delà de ça. C'est pour ça qu'on a cette proposition de recruter un animateur/une animatrice de la transition écologique.

On peut passer au vote. Sur cette proposition, j'ai retenu qu'il y avait des abstentions. Qui s'abstient ?

26 voix Pour et 7 Abstentions (M. Collin, M. Avril, M. Barbier-Cueil, Mme Machet, M. Darche, M. Larupt, Mme Querré)

La délibération suivante concerne la valorisation du patrimoine, Kévin Lebrun.

13 - Prolongement de la mission valorisation du patrimoine maritime

Kévin Lebrun : La commune a recruté un chargé de mission pour travailler sur la valorisation du patrimoine maritime de Binic-Étables-sur-Mer. Le contrat de travail était initialement prévu pour six mois, puis a été prolongé de six mois, mais cette durée s'avère toujours insuffisante pour finaliser cette mission qui s'avère bien plus riche que prévu initialement. De premières actions seront visibles cette année, mais la présence du chargé de mission jusqu'à la fin de l'année est nécessaire pour mettre sur les rails la suite des actions.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 9 mars 2023 et de la commission du Personnel en date du 16 mars 2023, il est proposé au Conseil municipal de prolonger la mission « Valorisation du patrimoine maritime » jusqu'à la fin de l'année, de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget et d'autoriser le Maire à solliciter les financements possibles.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Monsieur Barbier, au nom de Terres d'Avenir.

Guillaume Barbier : Au nom du groupe Terres d'Avenir, je vous remercie de le préciser. On votera pour cette délibération, mais on voudrait préciser qu'on souhaiterait insister sur une forme d'incohérence entre, encore une fois, le fait qu'on n'ait pas tout fait pour que la Morue en Fête ait lieu et qu'on prolonge une mission de patrimoine maritime. Justement, la Morue en Fête, si elle doit se faire quelque part, c'est bien à Binic.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait ! Nathalie.

Nathalie Mobuchon : Sur ce point, on est tout à fait d'accord. Je voudrais rappeler que le nom de l'association, c'est « Binic Terre-Neuve Islande » et sur le volet maritime de la fête, on le dit depuis le début, on est tout à fait volontaire pour aider l'association sur ce sujet-là de mise en valeur du patrimoine maritime.

Monsieur le Maire : À ce propos et pour rendre visible ce parcours et ces premiers jalons qui vont être disposés dans l'espace public cette année, en 2023, à l'occasion des 20 ans des « Doris de la Baie », il y a une manifestation d'organisée le week-end du 1^{er} mai et la commune participera ; elle présentera une exposition maritime autour du patrimoine et dévoilera le travail qui a été fait par le chargé de mission et les différentes étapes qui vont mettre en évidence et en valeur ce patrimoine.

Nathalie Mobuchon : Ça se passera sur le port, près du local de la criée.

Monsieur le Maire : On va pouvoir passer au vote sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

Une délibération sur le compte épargne-temps, Nathalie.

14 - Compte épargne temps

Nathalie Mobuchon : Il s'agit d'une régularisation. Avant la fusion, seule la commune de Binic avait délibéré pour définir les modalités de gestion des comptes épargne-temps. Par ailleurs, la nomenclature M57 impose la constitution de provisions pour charges en la matière.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal de clarifier les modalités du compte épargne-temps applicables à la commune nouvelle et de créer une provision pour charges comme l'impose la nomenclature M57.

L'ouverture du compte épargne-temps est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année. Ce CET est alimenté par le report de congés annuels sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne puisse être inférieur à 20 (donc proratisé pour les agents à temps partiel et à temps non complet, ainsi que les jours de fractionnement). Il est alimenté également par le report de jours de récupération au titre de l'ARTT. Ce CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours et il peut être utilisé sans limitation de durée ; l'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service.

La monétisation du CET : Les 15 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés. Au-delà de 15 jours épargnés, l'agent peut utiliser les jours excédentaires en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite, parmi les options suivantes : prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle, indemnisation, maintien sur le CET ou utilisation sous forme de congés.

En cas d'indemnisation, cette dernière se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les propositions ci-dessus exposées relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion, à la fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent, mentionnées dans la présente délibération, d'autoriser le Maire à signer toute convention de transfert du compte épargne-temps avec les autres collectivités et établissements publics dans le cadre des recrutements et mutations et de constituer une provision pour charges d'un montant de 8 092,50 € correspondant à la valeur, au 31 décembre 2022, de 3 jours indemnissables pour les agents de catégorie A (ce qui correspond à 135 € par jour), de 5 jours indemnissables pour les agents de catégorie B (ce qui correspond à 90 € par jour) et de 96,5 jours indemnissables pour les agents de catégorie C (ce qui correspond à 75 € par jour).

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur cette délibération ? On va peut-être viser l'unanimité sur une délibération qui vise à harmoniser et à rendre plus claires les règles du CET. Qui est pour ?

Vote à l'Unanimité

La délibération suivante concerne l'Enfance-Jeunesse et c'est Myriam.

ENFANCE - JEUNESSE

15 - Adoption d'un règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

Myriam Meunier : Le point 15 concerne d'adoption d'un règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires — vous avez pu trouver ledit règlement dans les pochettes.

Pour rappel, la commune organise trois accueils collectifs de mineurs déclarés au service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport : les garderies périscolaires des Diablotins et du pôle périscolaire Albert Jacquard, l'accueil de loisirs du mercredi aux Diablotins en période de vacances scolaires et l'accueil de loisirs extrascolaire aux Diablotins en période de vacances scolaires.

Ces accueils collectifs jouent un rôle social important en complémentarité de la cellule familiale et du temps scolaire.

Le règlement intérieur est un outil permettant d'informer les parents des conditions de fonctionnement des accueils, d'encadrement, et de définir les notions de responsabilité incombant à chacun.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 2 mars 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de règlement intérieur des accueils de loisirs et de dire qu'il sera appliqué à compter du 10 juillet 2023, date qui correspond au démarrage de l'accueil extrascolaire.

Monsieur le Maire : Merci. Et s'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Qui est pour ?

Vote à l'unanimité

Délibération suivante sur l'action sociale, présentée par Aurélia Chorin.

ACTION SOCIALE — SOLIDARITÉS

16 - Instauration d'un dispositif d'aides à l'installation et au maintien de médecins généralistes sur la commune de Binic-Étables-sur-Mer

Aurélia Chorin : Le point 16 concerne l'aide au maintien de médecins généralistes sur la commune de Binic-Étables-sur-Mer. La commune compte actuellement 3 ETP de médecins généralistes à Binic et 4 à Étables-sur-Mer (5 médecins). Sur les deux communes historiques, les médecins sont propriétaires des locaux et regroupés au sein de SCM (société civile de moyens). Au sein de chaque cabinet, un médecin est proche de la retraite ; il est donc nécessaire d'accueillir de nouveaux médecins.

Afin de soutenir le maintien du nombre de médecins, la commune peut (car elle est en Zone d'Action Complémentaire) verser des aides directes pour favoriser leur maintien ou leur installation sur la commune.

Considérant qu'il convient pour la commune de soutenir financièrement les médecins installés ou en voie d'installation sur son territoire, afin de garantir une présence médicale suffisante, considérant qu'en complément des dispositifs existants au niveau national (aide conventionnelle allouée par l'Assurance maladie, aides de l'État sous forme d'une fiscalité attractive ou d'un contrat de début d'exercice), les collectivités locales situées dans le périmètre des zones déficitaires définies par l'ARS comme c'est le cas de notre commune peuvent financer des aides destinées à favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé sur leur territoire.

Le dispositif proposé, sous visa et contrôle de l'ARS, est le suivant :

- Une aide de 4 500 € par an, proratisée au temps de travail et à la date de mise en œuvre dans l'année
- Le déclenchement de l'aide à compter de l'installation d'un nouveau médecin dans le cabinet, par exemple lors d'un départ à la retraite

Il y a un certain nombre de contreparties qui sont demandées et qui sont listées (vous avez sûrement eu le temps de le lire, je ne vais pas les redéfinir).

Ce projet a été présenté en commission Sociale et Solidarités du 8 décembre 2022.

Il vous est proposé d'approuver le dispositif d'aides au maintien de médecins généralistes sur la commune, d'approuver la convention type annexée à la délibération, de préciser que ce dispositif entrera en vigueur à compter de la présente délibération, après signature de chaque convention avec chaque médecin, que les crédits afférents sont inscrits au budget, que les conventions sont d'une durée de trois ans, et d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les médecins éligibles et à verser des aides correspondantes.

Monsieur le Maire : Merci. C'est aussi une proposition, un mécanisme, qui avaient été présentés en plénière, en présence de l'ARS. Ça se concrétise aujourd'hui si vous votez pour.

Les médecins des deux cabinets ont été sollicités. Seul le cabinet d'Étables-sur-Mer a souscrit à la proposition et ça va permettre de concrétiser l'accueil d'un médecin qui exerce actuellement en tant que remplaçant et qui va s'associer dans la structure.

Les médecins de Binic n'ont pas souhaité souscrire à ce dispositif pour l'instant en raison des contreparties qui étaient demandées par l'ARS, notamment sur l'accueil d'internes en médecine qui obligeait de rentrer dans un cycle de formations et d'habilitations.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Oui, Monsieur Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : On parle bien de permettre que l'amplitude horaire d'accueil des patients soit maintenue ? Comme on parle d'un médecin supplémentaire, c'est bien là-dessus que l'on compte ? Le risque, ça serait qu'il y ait un médecin supplémentaire, mais qu'il n'y ait pas de temps supplémentaire. On sait aussi que leurs journées sont longues et que, quand ils n'en font que quatre, c'est déjà beaucoup.

Monsieur le Maire : Absolument, et c'est bien précisé dans la convention de maintenir les horaires actuels de consultation, y compris le samedi matin. C'est aussi anticiper le futur départ en retraite d'un des médecins, de manière à ce qu'il puisse rester à 5 et maintenir cette amplitude horaire.

Sur cette délibération, je propose de passer au vote. Qui est pour ?

Vote à l'Unanimité

On poursuit sur les travaux, avec une convention d'aménagement des équipements de voirie sur le domaine public.

ENVIRONNEMENT — URBANISME — MOBILITÉS

17 - Convention d'aménagement et d'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental Accès livraisons poids lourds Super U sur RD786

Gilbert Bertrand : Dans le cadre de la création d'un accès pour les poids lourds dans la zone de livraison du magasin Super U, la commune sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public départemental pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'intersection avec la rue de la Brise, au droit de la sortie de livraisons du Super U sur la RD786.

L'entrée de la zone de livraison du Super U sera (elle est déjà plus ou moins réalisée) depuis la voie communale à sens unique (donc la rue de la Brise). La sortie sur la RD786 est autorisée sans aucun franchissement de la RD, donc les véhicules auront l'obligation de tourner à droite pour reprendre la direction de Saint-Brieuc à partir du giratoire du Vau-Chaperon, situé à 475 mètres de la sortie de l'entrepôt.

Une signalisation de police sera implantée à 120 mètres en amont de la sortie.

Comme ces aménagements se trouvent sur la route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil départemental afin de signer une convention.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le projet d'aménagement et d'autoriser le Maire à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public avec le schéma illustratif — c'est plus qu'un schéma, c'est le plan d'aménagement — à proximité du passage des vélos de la véloroute.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

Une série de délibération concernant l'urbanisme et c'est Hélène qui va les présenter.

18 - Régularisation de deux parcelles chemin des Moulins

Hélène Lutz : On commence par la régularisation de deux parcelles chemin des Moulins. Ces parcelles cadastrées 1014 et 1015, d'une superficie de 86 m², constituent une partie de la voirie du chemin des Moulins, mais n'ont jamais encore été intégrées dans le domaine public communal. Il convient donc de régulariser cette situation.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 5 janvier 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'intégration desdites parcelles dans le domaine public communal et d'autoriser le maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est pour ?

Vote à l'Unanimité

19 - Plan Local d'Urbanisme d'Étables-sur-Mer — Approbation de la modification simplifiée n° 1

Hélène Lutz : Cette délibération, c'est la suite de ce qu'on a voté le mois dernier, c'est l'approbation de la modification simplifiée n° 1.

Par délibération n° 12, le dernier Conseil municipal en date du 8 février 2023 a voté à l'unanimité et donné ainsi un avis favorable à la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune historique de Binic, modification qui permet d'intégrer un périmètre de préservation de la diversité commerciale en centre-ville.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 25 août 2022, pour Binic Étables-sur-Mer ce soir, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un même avis favorable à la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune historique d'Étables-sur-Mer. Ainsi, notre commune nouvelle aura pour ses deux centres-villes un périmètre de préservation de la diversité commerciale.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je propose de passer au vote.

Vote à l'Unanimité

20 - Régularisation du transformateur électrique rue du Caruhel

Hélène Lutz : Là, c'est la régularisation d'un transformateur électrique rue du Caruhel. Sur une parcelle située rue du Caruhel est installé un transformateur électrique ENEDIS depuis plusieurs années. Le propriétaire ayant vendu la parcelle mitoyenne sur laquelle était la maison, il est encore propriétaire de la parcelle AB-1487 sur laquelle est implanté ce transformateur.

Afin de régulariser cette situation, cette parcelle doit intégrer le domaine privé de la commune. Une convention entre la commune et ENEDIS sera alors signée pour la régularisation de cette parcelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'intégration de la parcelle AB-1487 dans le domaine privé de la commune et d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il n'y a pas de remarque sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

21 - Dénomination du chemin des Perrières

Hélène Lutz : Il existe un chemin communal perpendiculaire à la rue des Perrières qui n'a fait l'objet d'aucune dénomination, le cadastre le considérant comme étant public, mais indéterminé.

La commission Urbanisme réunie le 5 janvier 2023 propose de le dénommer « Chemin des Perrières ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la dénomination « Chemin des Perrières » et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire : Pas d'originalité là-dedans. Qui est pour ?

Vote à l'Unanimité

TRAVAUX - PATRIMOINE

22 - Travaux rue des Fontaines — Modification de l'estimation financières

Gilbert Bertrand : Par délibération du 9 novembre 2022, le Conseil a autorisé le Maire à lancer des consultations pour l'aménagement de la rue des Fontaines et à solliciter les subventions pour un montant estimé alors à 700 000 € HT.

Les estimations qu'a réalisées le maître d'œuvre s'avèrent être 11 % supérieures à cette première estimation.

Il est proposé au Conseil de valider le projet d'aménagement de la rue des Fontaines tel qu'étudié par le maître d'œuvre à l'issue de la phase d'avant-projet et, comme on l'a présenté en plénière, de porter l'estimation des travaux d'aménagement de la rue des Fontaines à 780 000 € HT ; d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises sur la base de 780 000 € HT de dépenses prévisionnelles, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, y compris la notification des marchés et leurs avenants dans la limite de 15 % par lot, sur avis de la commission des Marchés publics.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

23 - Marché de travaux de la salle des loisirs — Avenants n° 01 — Lots 01 et 02

Gilbert Bertrand : Marché de travaux de la Salle des Loisirs, c'est un avenant n° 1 pour les lots 1 et 2.

Suite au passage du contrôleur technique pour effectuer différents prélèvements dans l'isolant, il a été détecté de l'amiante au sein de celui-ci. Cette sujétion imprévue nécessite donc le recours à l'intervention d'une entreprise de désamiantage pour déposer l'isolant (dans des conditions de sécurité assez draconiennes) des plafonds du bâtiment, une prestation spécifique, tant dans sa réglementation que dans les garanties, qualifications, brevets que doit détenir l'intervenant.

La modification du contrat de l'entreprise de Gros-œuvre/Démolition (le lot n° 2) est proposée pour un montant à déduire de 9 960 € HT. Le montant initial du lot s'élève à la somme de 125 482,35 € modifiant ainsi le montant du marché à la somme de 115 522,35 €.

La modification du contrat de l'entreprise de désamiantage RB DÉPOLLUTION (le lot n° 1) est proposée pour un montant complémentaire de 23 710 € HT. Le montant initial du lot s'élève à la somme de 47 940 € et l'augmentation représente 49,46 % de ce montant, modifiant ainsi le montant à la somme de 71 650 € HT.

Le montant global de l'opération évolue donc d'un montant de 814 519 € HT à un montant de 828 269 € HT, soit + 13 750 € HT.

Vu l'avis de la commission des Marchés du 15 mars 2023, le Conseil est appelé à autoriser le Maire à procéder à la signature des avenants comme il a été précisé ci-dessus (RB DÉPOLLUTION pour le lot n° 1 et ARMORIQUE CONSTRUCTIONS pour le lot n° 2).

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Vote à l'Unanimité

24 - Travaux de la mairie principale — Révision du montant des pénalités lot n° 03 Gros-œuvre

Gilbert Bertrand On va revenir sur le marché de la mairie pour la partie Gros-œuvre, le lot n° 3. Dans le cadre des marchés de restructuration/réhabilitation de la mairie, le lot 3 - Gros-œuvre, le Conseil municipal a délibéré le 6 juillet 2022 pour appliquer des pénalités pour un montant de 13 004,01 € à l'entreprise LE COQ.

L'entreprise LE COQ a formulé un mémoire en réclamation en date du 17 août 2022. La collectivité a formulé une réponse à ce mémoire en date du 14 septembre 2022. À réception, l'entreprise a pris contact avec la collectivité et suite aux échanges, un accord a été trouvé.

La collectivité propose de limiter les pénalités à un montant de 6 500 € qui permettra de solder ce marché et de sortir mutuellement de toute voie contentieuse.

L'entreprise a formalisé son accord par écrit le 3 mars 2023 sur le montant des pénalités, limitant celles-ci à la somme de 6 500 € à laquelle s'ajoutera le montant des révisions calculées par le cabinet AMO Sembreizh à hauteur de 253,50 €, soit un montant de pénalités plus révisions de 6 753,50 €.

Vu l'avis favorable de la commission Marchés à procédure adaptée du 15 mars 2023, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les pénalités de révisions sur le marché comme il vient d'être expliqué sur le lot 3 — Gros-œuvre pour l'entreprise LE COQ, avec une révision de 6 753,50 € et de préciser que la présente délibération annule la décision prise concernant le « lot 3 — Gros-œuvre — entreprise LE COQ » sur le montant des pénalités appliquées par la délibération n° 04-35-2022 du 6 juillet 2022.

Cela permettra aussi de rétablir l'équilibre entre la collectivité qui était demandeuse des travaux et l'entreprise.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions pour solder le chantier de la mairie principale ? Je crois que c'est la dernière opération.

Gilbert Bertrand : C'est la fin. Ce chantier a été marqué, on a fait les travaux dans la période COVID, j'avoue que ce n'était pas simple et on a eu une entreprise (je ne vais pas la citer) qui était défaillante et qui a perturbé

l'ensemble du chantier. Toutes les entreprises en ont un peu pâti, dont LE COQ, mais l'assistance Sembreizh avait relevé beaucoup de points qui ont été négociés et approuvés par les deux parties.

Monsieur le Maire : Je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

25 - Avenant marché de travaux - Lot 03 Couverture - Vestiaire du stade de la Vigie

Gilbert Bertrand : Sur les travaux des vestiaires de foot du stade de la Vigie (le lot 3 pour la couverture), le Conseil avait, en date du 7 juillet 2021, autorisé le Maire à signer les marchés de travaux du stade de la Vigie.

Les travaux étant réceptionnés, une mise au point des plus-values et des moins-values a été effectuée concernant le lot 3. Il s'agit de la fourniture et pose d'une ligne de vie. On a un linéaire plus petit qui a été fait (19 mètres en moins) et cela a occasionné une moins-value de 2 280 €. Le montant initial était de 49 282,23 € et après avenant, on aura une moins-value de 2 280 €. Le montant actualisé du marché sera donc de 47 002,23 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de modification du lot 3 comme évoqué.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Michel Léger.

Michel Léger : Sans entrer dans des détails techniques, c'est quoi une ligne de vie ?

Gilbert Bertrand : La ligne de vie, il y en a sur tous les bâtiments, y compris là. Sur les bâtiments en hauteur, c'est pour accrocher une sécurité, pour ne pas tomber. C'est réglementaire.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre cette délibération ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

26 - Convention avec le SDE22 pour survol du réseau électrique quartier Saint-Roch et chemin des Noës

Gilbert Bertrand : Une convention demandée par le SDE pour un survol du réseau électrique dans le cadre d'un renforcement de ce dernier, qui compte remplacer des fils de cuivre nus (donc anciens) par un câble torsadé isolé, pour une longueur de 1,5 km. Le SDE propose une convention pour avoir l'autorisation de survoler avec un drone des parcelles communales (C425 et ZD10) dans le quartier Saint-Roch et le chemin des Noës.

La commission Travaux a donné un avis favorable, ça va dans le bon sens des rénovations de réseaux.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire : Très bien. Je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

27 - Servitudes de passage d'une ligne électrique enterrée ENEDIS - Stade de la Vigie

Gilbert Bertrand : Oui, c'est la 27 : servitude de passage d'une ligne électrique enterrée pour ENEDIS, toujours. Dans le cadre de la pose d'un relais de radiotéléphonie mobile, ENEDIS sollicite une convention en vue d'acter une servitude de passage pour la ligne enterrée sur la parcelle 7AO387 appartenant à la commune.

L'entreprise HIVORY est mandatée par ENEDIS pour remplacer un des pylônes d'éclairage au stade de la Vigie par un pylône support d'antenne relais.

L'alimentation de cette antenne relais nécessite le passage d'une ligne électrique enterrée sur un mètre, sur une parcelle privée de la commune, pour pouvoir poser le compteur électrique. ENEDIS propose une convention pour cette servitude de passage.

Il y a eu un avis favorable pour la demande préalable des travaux comme elle est mentionnée et la commission Travaux a donné un avis favorable le 9 mars 2023.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention qui est annexée.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

28 - Servitude de passage d'un réseau électrique au 19 rue du Port-ès-Leu - ENEDIS

Gilbert Bertrand : Une servitude au 19, rue du Port-ès-Leu. Dans le cadre de la pose d'un coffret d'un relais de radiotéléphonie mobile situé derrière la parcelle privée communale AB1469 au 19, rue du Port-ès-Leu, ENEDIS sollicite une servitude de passage d'un mètre linéaire. Le coffret ENEDIS sera posé derrière le mur de soutènement communal *via* une réservation dans le grillage permettant l'accès au coffret depuis la voie publique.

La commission Travaux a donné un avis favorable.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention de servitude.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

On a passé une délibération, je crois. On revient en arrière ?

29 - Fonds de concours SBAA/Extension réseaux EU et AEP rue Duguesclin à Étables-sur-Mer (viabilisation de 2 lots)

Gilbert Bertrand : C'est une demande de fonds de concours de l'Agglo de Saint-Brieuc pour une extension de réseaux eaux usées et eau potable rue Duguesclin à Étables-sur-Mer, qui permet la viabilisation de 2 lots.

Le projet fait suite au dépôt d'un permis de construire de 2 logements situés rue Duguesclin. La parcelle à raccorder est située à environ 100 mètres des réseaux publics. Plusieurs terrains sont actuellement constructibles sur les 100 mètres d'extension à réaliser. Il s'agit donc, dans le cas présent, d'un équipement public, au sens de l'article 332-6 du Code de l'urbanisme, destiné à desservir non seulement l'opération projetée des 2 logements, mais aussi un secteur plus vaste, incluant d'autres usagers.

Le coût total de l'extension de la conduite d'eau potable et du réseau d'eaux usées est estimé à 60 525,27 €.

La part propre aux travaux d'extension du réseau d'eau potable s'élève à 21 269,72 €, financée à 50 % par la commune et à 50 % par SBAA, conformément à une convention de fonds de concours.

La part propre aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées s'élève à 39 255,55 €, financée à 50 % par la commune et à 50 % par SBAA, conformément à la convention de fonds de concours, soit une participation totale de la commune de 30 262,64 €.

Il y a une délibération de SBAA qui fixe les modalités financières pour ces travaux de réseaux, dans le cadre de projets de construction et d'aménagement.

Vu la délibération (plus générale) de Saint-Brieuc DB-180-2022 et vu l'avis favorable de la commission Travaux en date du 19 janvier 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune pour ces travaux et d'autoriser le Maire à signer les conventions.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre sur cette délibération ? Des abstentions ?

Vote à l'Unanimité

30 - Remplacement d'équipements d'éclairage public par le SDE22

Gilbert Bertrand : On finit les travaux par de l'éclairage : remplacement d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Énergie 22. Il est proposé de remplacer un ensemble de dispositifs d'éclairage public, comme ça va être précisé, pour une participation totale de la commune de 53 180,09 € :

- Fourniture et pose de 30 prises de courant pour les guirlandes, pour un montant de 7 100 € avec une participation de la commune de 4 273,14 € TTC
- Remplacement de 4 lampadaires place de l'Église/rue des Frères Mahéas à Étables-sur-Mer pour un montant total de 13 500 € avec une participation de la commune de 8 125 € TTC
- 4 traversées de Binic pour les piétons (éclairage permanent des passages piétons) pour un montant total de 7 000 € TTC, avec une participation de la commune de 4 212,96 €
- Un passage piéton aux Prés Calans qui permet l'éclairage pour les piétons pour un montant total de 5 300 € TTC, avec une participation de la commune de 3 189,82 €
- Et pour le port, l'ensemble des 42 lampes. Il s'agirait de remplacer les crosses et les boules par des lanternes du type de celles qui sont posées sur Binic (qui s'appellent CITEA Bleu). Le montant total de cette opération est de 53 000 € TTC, avec participation de la commune de 31 898 € TTC. La société exploitant le port (la SPL) participera à cette dépense, comme prévu à l'article 23 de la convention de transfert.
- Pour le chemin des Moulins : remplacement d'une lanterne et d'un poteau bois pour un montant total de 2 462,40 € avec une participation de la commune de 1 482 € TTC.

Je fais juste un petit focus sur le port parce qu'on est sûr, pratiquement, tout le tour du Port, et on a vraiment ciblé cet éclairage parce qu'il a une particularité, c'est qu'il doit être allumé en permanence la nuit (il ne subit pas l'extinction) et par conséquent ce sont de vieilles lampes. On va être sur une diminution d'un facteur au — 2 de l'énergie consommée, donc c'est très pertinent. Le SDE a trouvé une solution pour faire ça et en principe on devrait pouvoir émarger sur le Fonds vert également sur cette opération.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux du 9 mars 2023, il est proposé d'approuver l'ensemble des participations financières de la commune pour ces travaux et d'autoriser le Maire à signer les conventions.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que sur cette délibération il y a des questions ? Qui est pour ?

Vote à l'unanimité

La délibération suivante est présentée par Laure, sur un renouvellement de bail commercial.

ÉCONOMIE-TOURISME

31 — Renouvellement d'un commercial avec la SARL L'ÎLE AUX PIRATES

Laure Mitnik : La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sis plage du Moulin, cadastré AB351, d'une contenance de 27 ares et 55 centiares, en retrait par rapport au front de mer, qui a fait l'objet d'un bail commercial par acte en date du 16 mars 2004 servant à l'exploitation d'un fonds de commerce de « bar, restaurant, crêperie, vente à emporter, glacier » dont vous trouvez l'historique :

- Signature d'un bail pour une durée de 9 années en 2005 au profit de Monsieur Ludovic TÊTENOIR
- Cession du fonds de commerce par acte du 1er avril 2008 à la société BIK PIK
- Cession du fonds de commerce par acte du 25 février 2010 à la société L'ÎLE AUX PIRATES

➤ Renouvellement du bail commercial en date du 10 octobre 2014 au profit de la société L'ÎLE AUX PIRATES pour 9 ans et un loyer annuel de 6 981,21 €

Suite à une négociation avec le locataire qui accepte une revalorisation, il est proposé le renouvellement d'un bail commercial pour une durée de 9 ans (du 14 avril 2023 au 13 avril 2032), comprenant une augmentation de loyer de 10 %, soit un loyer annuel de 8 542,51 € et une indexation annuelle en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE (base 3^e trimestre 2022 : 126,13 points).

Vu l'avis favorable de la commission Économie-Tourisme en date du 1er mars 2023, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement du bail commercial avec la SARL L'ÎLE AUX PIRATES pour 9 ans aux conditions de loyer mentionnées ci-dessus et dans les conditions exposées dans le projet d'acte annexé à la présente délibération, ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? On va passer au vote. Qui est pour ce renouvellement de bail ?

Vote à l'Unanimité

La séance est levée à 23 h.

Secrétaire de Séance

Nathalie MOBUCHON

Président de séance

Paul CHAUVIN